



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IX.

Montréal, (Bas-Canada) Février, 1865.

No. 2.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE. — Poésie : A des enfants, Louis Roger. — Les amis disparus, Lamartine. — SCIENCE : Compte-rendu du Cours d'Histoire du Canada de l'abbé Ferland à l'Université Laval. (suite) — EDUCATION : De l'usage du sentiment dans l'éducation. Barrau. — Tristes effets du sentiment de la personnalité chez les enfants. Azais. — AVIS OFFICIELS : Nominations — Examinateurs. — Commissaires d'écoles. — Diplômes accordés par les Bureaux d'Examinateurs. — Instituteur disponible. — PARTIE EDITORIALE : A nos abonnés. — Encore un mot sur la question de l'éducation des protestants dans le Bas-Canada. — Vingt-quatrième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école Normale Jacques-Cartier. — Vingt-quatrième conférence de l'association des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval. — Revue bibliographique : *Du bon ton et du bon langage*, par Mme. Drohojowska ; *De l'Art de la conversation et de la Charité dans les conversations*, par le Père Huguet. (suite). — Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes : Paris, Londres, Québec, St. Hyacinthe, Toronto, Montréal. — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Sciences — Bulletin des Lettres. — ANNEXE : Séries complètes du *Journal de l'Instruction Publique*.

LITTÉRATURE

POÉSIE.

A des Enfants.

Enfants, quand vous voyez, dans vos jardins superbes,
Une fleur qui s'incline et courbe les brins d'herbes,
Une fleur qui semble mourir !
Oh ! ne l'arrachez pas, laissez-la vivre encore !
Car les rayons éléments de la prochaine aurore
Vont peut-être la secourir.

Quand vous voyez tomber d'un nid, sous le grand chêne,
L'oisillon maladroit, dont l'aile peut à peine
S'ébattre au souffle maternel,
Ne le tourmentez pas, enfants, laissez-le faire :
Pour regagner son nid, songez qu'il a sa mère
Et la providence du ciel !

Dans les soirs de janvier, lorsqu'une voix glacée
Mêle au vent de la nuit sa plainte cadencée
Et ses gémissements,
N'ayez pas peur, enfants, mais priez ! car aux heures
Où le feu du foyer pétille en vos demeures,
Le pauvre a d'étranges tourments !

Souvent vous avez vu passer sous vos fenêtres
Des enfants presque nus, tristes et pauvres êtres
Dont le froid glace les genoux ;
Quand vous les reverrez, que la pitié vous touche :
Laissez tomber sur eux le pain de votre bouche,
Ce sont des anges comme vous.

Vous avez rencontré, cheminant par les rues,
Un homme à cheveux blancs, aux manières bourruées,
Un homme dont vous avez ri.

Enfants, n'insultez pas ceux dont les lèvres closes
Pourraient vous raconter de bien terribles choses !
Un cœur vieux est souvent aigri....

Quand vous verrez un homme accablé sous la peine,
Trainant vers la prison sa froide et lourde chaîne,
Ne détournez pas le regard.
Dieu seul, qui des grands monts voit la base et la cime,
Dieu seul, enfants, connaît l'innocence et le crime,
Et de chaque homme fait la part.

Soyez bons, soyez doux, enfants, soyez sur terre
Ainsi que les lys purs dans un vaste parterre ;
Embaumez et purifiez tout !
N'ayez jamais au cœur de méchantes pensées.
Votre rire charmant plaît aux âmes blessées.
Hé bien ! répandez-le partout.

LOUIS ROGER.

Journal d'Éducation de Bordeaux.

LES AMIS DISPARUS.

Ainsi nous mourons feuille à feuille,
Nos rameaux jonchent le sentier ;
Et quand vient la main qui nous cueille,
Qui de nous survit tout entier ?

Ces contemporains de nos âmes,
Ces mains qu'enchaînait notre main,
Ces frères, ces amis, ces femmes,
Nous abandonnent en chemin.

A ce cœur joyeux de la route,
Qui commençait à tant de voix,
Chaque fois que l'oreille écoute,
Une voix manque chaque fois.

Chaque jour l'hymne recommence,
Plus faible et plus triste à noter :
Hélas ! c'est qu'à chaque distance
Un cœur cesse de palpiter.

Ainsi dans la forêt voisine,
Où nous allions, près de l'enclos,
Des cris d'une voix enfantine
Éveiller des milliers d'échos,

Si l'homme, jaloux de leur cime,
Met la cognée au pied des troncs,
A chaque chêne qu'il décime
Une voix tombe avec leurs fronts.

Il en reste un ou deux encore :
 Nous retournons au bord du bois
 Savoir si le débris sonore
 Multiplie encor notre voix.

L'écho, décimé d'arbre en arbre,
 Nous jette à peine un dernier cri,
 Le bûcheron au cœur de marbre
 L'abat dans son dernier abri.

Adieu les voix de notre enfance,
 Adieu l'ombre de nos beaux jours,
 La vie est un morne silence,
 Où le cœur appelle toujours !

LAMARTINE.

SCIENCE.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XXXVIII.

(Suite.)

Dans les annales qui nous restent de 1656, il est fait mention de jugements rendus par M. de Lotbinière dont il est parlé comme étant un officier en loi, habitant une maison bâtie par le gouvernement et appelée Maison de la *Sénéchaussée* et du lieutenant général du grand Sénéchal. Cette appellation donne lieu de croire que M. de Lotbinière exerçait une magistrature subordonnée à celle du *Grand Sénéchal* dont les attributions ne nous sont guère connues. Cette *Maison de la Sénéchaussée* était située dans le voisinage du Palais de Justice actuel et du Rond-Point de la Place d'Armes, sur le terrain qui, plus tard, fut accordé aux Pères Récollets.

Tout ce qu'on sait de l'administration de la Justice alors, c'est que M. de Lotbinière et probablement le Grand Sénéchal rendaient des jugements dont on pouvait appeler devant le Conseil ou devant le gouverneur.

Les Agniers se montrèrent très-jaloux de la préférence qu'on semblait accorder aux Onnontagués et, malgré la paix conclue, un de leurs partis, fort d'environ 400 guerriers, était descendu plus bas que les Trois-Rivières, avec l'intention d'y faire du mal, comme on peut bien penser. Nous avons promis de parler d'un incident du voyage des gens qui accompagnaient les Pères Chaumonot et Dablon; or, voici comment se passèrent les choses. Le parti des Français et des Onnontagués avait fait étape à Sainte Croix; on songeait même à y passer la nuit; mais ensuite on se décida à continuer. Les Agniers, qui étaient au guet, arrivèrent sur les lieux après le départ de la flotille, mais alors que quelques canots retardataires allaient se mettre en route: ils attaquèrent ces canots, blessèrent quelques hommes et enlevèrent tout ce qu'ils purent prendre; puis, feignant de s'être mépris, ils firent des excuses, prétendirent qu'ils avaient cru avoir affaire à des Algonquins et permirent aux canots de continuer leur chemin, sans pourtant leur rendre tout ce qu'ils avaient enlevé. Le gros de la troupe des Français et des Onnontagués n'eut pas connaissance de ce qui se passa alors et ils n'en eurent la nouvelle que lorsqu'ils furent rejoints par leurs camarades.

Cette bande d'Iroquois ne borna pas là son expédition: elle se rendit à l'Île d'Orléans pour y attaquer les Hurons. L'excuse qu'ils donnèrent plus tard reposait sur le fait suivant qui constituait plutôt de la part de leurs gens un acte d'inqualifiable agression, mais qui leur servit tout de même de prétexte pour commettre un acte révoltant de perfidie, puisqu'on était en pleine paix. Au commencement du mois d'avril, deux Iroquois s'étaient rendus à l'Île d'Orléans et, ayant surpris deux jeunes Hurons, ils avaient tiré sur eux et tué l'un d'eux, brave jeune homme, bon chrétien, aussi magnanime que courageux et qui, souvent, avait arraché des prisonniers à la mort. L'autre Huron avait pu s'échapper et donner l'alarme au fort, d'où plusieurs guerriers sortirent immédiatement pour se mettre à l'abri des maraudeurs et meurtriers. Ceux-ci ayant réussi à s'emparer d'un des coupables le brûlèrent à la façon sauvage—C'est sous le prétexte de venger ce misérable que les Iroquois vinrent attaquer les Hurons de l'Île d'Orléans.

Avant de descendre, les Agniers avaient fait une visite amicale à Trois-Rivières où ils avaient vu le Père Le Moine auquel ils promirent

de ne pas aller plus loin, et ce fut immédiatement après avoir fait cette promesse qu'ils partirent clandestinement pour descendre.

Les Hurons de l'Île d'Orléans étaient dans la plus profonde paix et vivaient dans une parfaite sécurité sur la foi des traités: ils étaient occupés alors à leurs semailles de blé-d'Inde.

Tous les matins les Hurons assistaient à la messe avant de se rendre dans leurs champs: ce fut le moment de leur dispersion dans la campagne que choisirent les Agniers: ils fondirent sur les travailleurs épars et sans armes, tuèrent sept à huit hommes, firent environ 72 prisonniers, hommes, femmes et enfants. Après avoir commis cet acte exécrationnable de perfidie et de cruauté, les Agniers voulurent ajouter l'audace et l'effronterie à leur vilaine action; car ayant rangé leurs canots en ordre de bataille ils passèrent devant Québec en poussant des cris de triomphe.

Les Français de Québec, bien que peu nombreux, voulaient se mettre à la poursuite des barbares; mais M. de Lauzon qui n'était point guerrier et qui semble avoir eu plus de prudence que d'activité, ne voulut pas prendre sur lui de permettre cette sortie qu'il considérait comme acte de témérité propre à compromettre le sort de la colonie. C'était humiliant pour les Français, et les braves colons de Québec dévorèrent avec peine le chagrin que leur causait cet affront.

Les Agniers amenèrent leurs pauvres prisonniers en leur pays, où les hommes furent brûlés au poteau et les femmes et enfants réduits en captivité.—Dans tout ce voyage des Iroquois, ceux-ci n'avaient point molesté les Français; ils affectèrent même de dire à ceux qu'ils rencontraient qu'ils n'avaient aucun ressentiment contre les Français avec lesquels ils désiraient vivre en paix; mais toutes ces protestations n'étaient qu'un côté du complot d'épouvantable perfidie que ces sauvages avaient conçu contre les Français et leurs alliés.

M. de Lauzon comprit qu'il ne convenait pas au poste qu'il occupait; il se faisait vieux, il n'était point militaire et c'était à des soldats et à des colons guerriers qu'il fallait commander. On voit dans le manuscrit dont nous avons déjà parlé et qui est attribué à M. de Lachenaye, que la Compagnie de la Nouvelle France reprochait à M. de Lauzon de n'avoir point exigé de la société des habitants les 1,000 peaux de castor qu'elle était tenue de fournir: d'autre part M. de Lauzon était peu aimé des colons qui trouvaient qu'ils ne soutenaient pas sa dignité de gouverneur. Les amis de M. de Lauzon lui firent comprendre qu'il valait mieux pour lui retourner en France, et de fait il partit, (probablement au mois de juin,) dans l'été de 1656 pour rentrer en France, où il fut appelé au poste de sous-Doyen du Conseil du Roi: il vécut à Paris chez un de ses fils, devenu Chanoine du Chapitre de Notre Dame.

En partant M. de Lauzon, dont les six années de gouvernement ne devaient expirer qu'en 1657, laissa le pouvoir entre les mains de son fils, M. Charles de Lauzon de Charny. Ce fait est attesté par des documents émanés de la famille d'Aillebout et qui mentionnent que M. de Charny en laissant la Nouvelle France, en 1657, remit les rênes du gouvernement entre les mains de M. d'Aillebout. Il y a, en cela, une erreur dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qui dit que le Grand Sénéchal succéda à son père dans le poste de gouverneur de la colonie.

Bien que M. de Charny ne fut point militaire, on voit qu'il paya de sa personne et se rendit en différents temps dans les endroits menacés par les Iroquois; car il était évident qu'il n'y avait plus à compter sur les traités conclus avec cette nation perfide et menteuse.

Il faut remonter à 1654 pour commencer à parler d'une expédition aventureuse, entreprise par deux jeunes Français de Québec en cette année. Depuis la dispersion des Hurons, les Français n'avaient guère visité les *pays d'en Haut*, comme on disait. On désirait beaucoup avoir des nouvelles de l'état dans lequel se trouvaient les nations huronnes et algonquines dispersées dans le Haut Outaouais et aux alentours du Lac Huron. Deux jeunes gens s'offrirent pour faire ce long et périlleux voyage qui dura deux années. Ils revinrent en 1656, amenant avec eux une nombreuse flotte de canots outaouais, hurons et algonquins qui apportaient une grande quantité de fourrures pour la traite. Ces deux jeunes braves avaient tellement bien pris leurs mesures, et si bien conduit leur caravane, qu'ils n'eurent rien à souffrir de la part des nombreux partis Iroquois qui tenaient la campagne tout le long du fleuve, et ils arrivèrent heureusement à Québec.

Les Outaouais demandèrent des missionnaires et des Français. Bientôt ils repartirent avec les Pères Léonard Garreau et Drulletes et accompagnés de 30 Français. Arrivés aux Trois-Rivières, les Français, voyant qu'ils ne viendraient pas à bout de discipliner les jeunes gens des Outaouais, dont les imprudences et la manie de tirer continuellement de l'arquebuse, comme de niais enfants, étaient une cause perpétuelle de dangers, retournèrent à Québec; mais les Pères continuèrent leur voyage en dépit de tout, pour aller enseigner ces peuples, selon l'ordre donné aux apôtres et à leurs successeurs.

Les Agniers et les Onnéyouts qui avaient eu vent de ce qui se passait, suivirent pas à pas ce convoi jusqu'à la Rivière-des-Prairies : là, ils prirent d'un autre côté pour devancer les Outaouais, et ils allèrent se fortifier sur une pointe de terre située dans la grande rivière des Outaouais ; où ils attendirent avec leur patience ordinaire.

Les Outaouais ne se doutaient de rien, ne se gardaient pas, et remontaient la rivière en faisant tout le tapage possible. Le gros de la flotte était précédé par une avant-garde de quelques canots. Comme ces canots doubleraient la pointe où se tenaient les Iroquois, une décharge d'arquebuse les accueillit, tuant plusieurs hommes et en blessant un plus grand nombre d'autres parmi lesquels se trouvait le bon Père Garreau. Les Iroquois s'emparèrent de tous les survivants et les dépouillèrent.

Le gros de la flotte Outaouaise arriva ; les Outaouais étaient beaucoup plus nombreux que les Iroquois et ils auraient pu leur faire payer cher leur attaque ; mais il n'y avait point chez eux de discipline, chacun agissait en liberté et sans subordination aux ordres des supérieurs. Ils attaquèrent de suite le fort iroquois ; mais sans succès. Ils résolurent alors de faire le siège de la place et ils construisirent eux-mêmes un petit fort dans le voisinage de celui de leurs ennemis.

Le Père Garreau, blessé grièvement, avait été recueilli à terre par son compagnon le Père Druillet et soigné par lui. Sa blessure était mortelle ; une balle lui avait fracassé les os de la colonne vertébrale.

Les Outaouais, à la suite de plusieurs attaques infructueuses, continuèrent leur voyage, abandonnant dans leur petit fort le Père Druillet avec son compagnon mourant et un jeune français qui voulut demeurer avec eux. Les Iroquois protestèrent encore de leur amitié pour les Français et conduisirent les Pères et le jeune homme à Montréal où le Père Garreau mourut bientôt, septième martyr de son devoir.

Les Iroquois, malgré toutes ces attaques, se déclaraient toujours en faveur de la paix et parlaient sans cesse de leur désir de s'adoindre les Hurons de la colonie de l'Île d'Orléans. Vers la fin d'octobre 1656, un parti de 40 Agniers vint à Québec pour demander à M. de Charny d'obtenir une réponse définitive des Hurons, et le priant de tenir un *Conseil* à l'effet de terminer cette affaire. On tint, en conséquence, un grand conseil présidé par M. de Charny à l'Île d'Orléans, dans la cabane du chef huron Annotaha. Les Agniers offrirent quatre présents en disant, pour le 1er présent : "Je te prends par le bras pour t'emmener ; car autrefois nous ne faisons qu'une cabane ;" pour le 2d : "Je te mets une natte dans ma cabane pour que tu t'y reposes ;" pour le 3ème : "Je te donne de la terre pour y semer du blé d'Inde ;" pour le 4ème : "Je te lève de terre pour t'emmener avec moi."

Les Hurons peu disposés à accepter les propositions des Iroquois, dès l'origine, ne savaient que faire ; les opinions étaient partagées parmi eux. Les Hurons de la *tribu de l'Ours* voulaient accepter les propositions des Agniers, ceux de la *tribu du Rocher* inclinaient pour les Onnontagués ; mais ceux de la *tribu de la Corde* voulaient demeurer avec les Français, n'ayant aucune confiance dans la sincérité des Iroquois.

On se décida à envoyer des députés chez les Agniers et chez les Onnontagués pour voir leurs frères Hurons déjà incorporés dans la nation iroquoise, et prendre connaissance de l'état des choses.

En 1657, une bande de 80 Onnontagués vint rôder aux environs de Québec et, sans se montrer tout à fait agressifs, ils étaient extrêmement incommodes et donnaient bien des sujets de mécontentement et d'inquiétude aux Français et aux sauvages.

Dans le mois de juin de cette même année un certain nombre de Hurons de la tribu de l'Ours se décida à laisser la colonie huronne pour aller chez les Agniers. Le Père Lemoine les suivit pour leur donner les soins de son ministère et les protéger au besoin. Le bon Père ne fut pas longtemps au milieu des Iroquois avant d'être témoin des abominables traitements qu'on fit souffrir à ces pauvres familles huronnes qui s'étaient confiées aux Agniers ; les uns furent brûlés et les autres réduits en servitude.

A peu près dans le même temps, quelques Hurons de la tribu du Rocher partirent pour aller chez les Onnontagués ; ils s'arrêtèrent à Montréal pour attendre le retour de leurs ambassadeurs ; puis ils partirent avec une bande d'Onnontagués, accompagnés du Père Raguenau et de deux autres jésuites.

Peu de jours après le départ, un chef Onnontagué cassa la tête à une femme huronne, sans aucune espèce de provocation. Cette huronne avait été élevée dans le Couvent des Ursulines et elle allait au pays iroquois dans l'unique but de servir de catéchiste aux enfants. Quelques jours à la suite de cet horrible attentat, les Onnontagués massacrèrent une partie des Hurons et emmenèrent le reste de la troupe comme prisonniers de guerre.

Les Jésuites et les quelques Français n'étaient pas en position d'empêcher ces atrocités et ils ne dûrent eux-mêmes leur salut qu'à la présence d'Onnontagués à Québec ; mais les Pères purent dépêcher un canot pour aller avertir les Hurons et annoncer au gouverneur cette triste nouvelle.

Les Français de *Ganantaha* virent alors que les Onnontagués avaient formé le projet de se défaire d'eux à la première occasion, et ils se tinrent sur leur garde. Peu après, ils reçurent une lettre du Père Lemoine qui leur révélait qu'un complot était tramé, révélation qu'il devait lui-même à quelques chefs iroquois restés fidèles à leurs engagements et qui l'avaient averti de tout ce qui se passait dans les conseils secrets de la nation.

Les Iroquois devaient à un signal convenu massacrer tous les Français que le sort leur livrait, puis descendre en masse dans la colonie pour y mettre tout à feu et à sang et détruire de fond en comble tous les établissements français, hurons et algonquins. Pour exécuter ce projet les Iroquois avaient envoyé de forts partis dans toutes les directions depuis le pays des Outaouais, jusqu'à celui des Micmacs : une troupe de guerriers iroquois s'était rendue ou devait se rendre, d'après le Père Le Moine, sur la côte Sud du Saint-Laurent, vis-à-vis Tadoussac, pour de là traverser le fleuve et fondre sur le fort de Tadoussac et attaquer ensuite les cabanes montagnaises.

Pendant que ceci se passait dans l'automne de 1657, M. D'Aillebout, qui avait succédé à M. de Charny comme gouverneur, avait fait retenir prisonniers plusieurs Iroquois pour servir d'otages ; car il connaissait les sauvages et savait qu'avec eux il ne fallait ni marchander ni montrer de faiblesse ; ce fut ce qui engagea les Iroquois à temporiser et ce qui permit aux Français épars chez les Iroquois de se soustraire à leur fureur.

Disons de suite que M. de Charny, après la mort de sa femme, Mlle Giffard, s'était décidé à entrer dans l'état ecclésiastique, avait remis son commandement à M. d'Aillebout dans le cours de l'été 1657 et était parti pour la France. M. D'Aillebout lui-même venait d'arriver, d'un voyage fait en Europe, en compagnie de MM. de Maisonneuve, de Queylus Galinier et Suard, ces trois derniers prêtres séculiers.

Les 50 Français de la colonie de *Ganantaha* s'étaient décidés à laisser le pays des Onnontagués aussitôt que l'ouverture des lacs et rivières le leur permettrait, pour revenir à Québec. Ils n'avaient que 7 à 8 mauvais canots, ce qui était tout à fait insuffisant pour leur voyage : alors ils se déterminèrent à construire en secret deux petits bateaux plats comme ceux qui étaient en usage sur la Loire et dont chacun pouvait porter une quinzaine d'hommes. Les sauvages n'eurent aucune nouvelle de ce travail qu'on exécutait dans le grenier d'une grande maison située dans l'intérieur du fort *Ganantaha*. Le 20 mars, les deux bateaux étaient prêts, les provisions réunies, les canots raccommodés, le milieu de la rivière qui devait les conduire au lac Ontario était à peu près libre de glaces ; mais il fallait y transporter les embarcations et le bagage, et les Onnontagués étaient toujours dans les environs du fort, épiant les mouvements des Français. Les Français eurent alors recours à un stratagème tout à fait sauvage et qui nous offre un trait de mœurs assez curieux.

Un jeune Français, adopté par un chef sauvage, était très-aimé de son père adoptif ; on se servit de lui pour sauver tous ses compatriotes. Après avoir reçu ses instructions, qu'il avait parfaitement comprises dans tous leurs détails, car il était très-intelligent, il tira un matin son père d'adoption à l'écart et lui dit :—"J'ai rêvé et je suis bien malade ; dans peu de temps, je serai mort, si tu n'apaises pas le Manitou par un grand festin à tout manger."

Le vieux sauvage lui répondit : "Je t'aime et veux te conserver avec moi ; fais un repas, mon fils."

Alors le jeune Français va avec son père prier ses compatriotes de lui donner des provisions : ceux-ci mettent à sa disposition des cochons qu'ils avaient apportés et qu'ils avaient engraisés ; des poules, des outardes, des canards et des provisions de toutes sortes. On fait un festin difficile, à tout manger, et auquel on invite les sauvages de ces lieux : tous s'y rendirent, c'était un devoir et comme les chaudières étaient nombreuses et bien pleines, il importait de pouvoir compter sur toutes les bouches. Quelques Français s'y rendirent pour y faire de la musique aux convives, il y avait des tambours, des trompettes et une guitare.

Le repas durait depuis quelque temps déjà, et tous les mets n'étaient pas encore expédiés ; les sauvages fatigués du travail demandèrent au jeune rêveur s'ils en avaient mangé assez pour le sauver :—"Non pas, dit le jeune homme, je vous en prie mes bons amis, autrement je suis perdu."

—"Tu veux donc nous faire mourir, dirent les sauvages."

Cependant ils se remirent à la besogne, lentement, mais avec conscience, car c'était pour eux une obligation de sauver le malheureux rêveur. Mais à la suite de cette seconde reprise les sauvages n'en pouvant plus s'arrêter et demandèrent au jeune homme ce qu'ils pouvaient faire pour se racheter de tout manger, car les provi-

sions étaient tellement abondantes qu'il en restait encore. Le jeune Français leur dit : " Je puis vous faire grâce du reste, à la condition que vous dormiez dans la cabane du festin ; pour cela je vais faire jouer d'un instrument (la guitare) dont les doux sons vont amener le sommeil sur vos paupières." La proposition était des meilleures ; c'était le soir, tous les sauvages s'endormaient déjà ; ils s'étendirent comme des boas gorgés de leur proie et s'endormirent.

Les Français avaient pendant tout ce temps travaillé avec ardeur à mettre leurs deux bateaux, leur canots remplis des provisions du voyage, sur le petit lac *Ganantaha*, au bord duquel était situé leur établissement. Le lac et la rivière offraient au milieu un chenal libre de glaces, à l'exception d'une petite glace formée dans la journée et que les bateaux brisaient facilement. On mit les instruments à profit :—il y avait 20 lieues de rivière à traverser avant de déboucher dans le lac Ontario et un portage de quatre heures à faire ; mais on travailla avec tant d'ardeur que le matin on avait franchi près de la moitié de la distance et que le même soir on voguait sur les eaux de l'Ontario.

Le matin de la nuit qui avait vu fuir les Français, les Onnontagués s'aperçurent bien que le fort des Français ne montrait pas beaucoup d'animation ; mais comme ils entendaient aboyer les chiens et chanter les coqs qu'on y avait laissés, ils ne se doutèrent d'abord de rien ; mais vers le milieu du jour ne voyant sortir personne, ils se dirigèrent vers les palissades et, ne recevant pas de réponse à leurs interpellations, ils brisèrent les portes et ne furent pas peu surpris de trouver la place vide. Ils explorèrent les environs et ne découvrirent aucune trace des Français : il avait neigé dans la nuit et le peu d'indices que les fugitifs auraient pu laisser sur la glace du lac avaient disparu.

Les sauvages, qui ignoraient l'existence des deux bateaux construits en secret et qui savaient la navigation presque impossible pour des canots d'écorce seuls, tombèrent dans l'ébahissement : une crainte superstitieuse s'empara d'eux et ils crurent qu'un Manitou dérobait les Français à leurs regards et que bientôt on allait fondre sur eux. Aussi ne songèrent-ils pas à poursuivre les Français.

C'était un voyage périlleux que celui qu'avaient entrepris les hardis colons de *Ganantaha* ; ils suivaient les progrès de la débâcle du fleuve et marchaient à la suite des glaces qu'emportait le fleuve sous l'effet du printemps qui avançait :—ils avaient à descendre des rapides dangereux qu'ils connaissaient à peine et dans un desquels un canot fut chaviré avec perte de trois hommes. Enfin, d'étapes en étapes, ils arrivèrent à Québec le 23 avril, avant qu'aucun canot iroquois n'eût encore fait son apparition dans le fleuve Saint-Laurent en bas de Montréal.

XXXIX.

Depuis le départ de M. de Lançon il n'y avait point eu de gouverneur de la Nouvelle-France, proprement dit. M. de Charny dans un titre de concession fait aux Dames de l'Hôtel-Dieu se désignait lui-même sous le titre de *Commandant* dans la Nouvelle-France, sur toute l'étendue du fleuve St. Laurent ; M. d'Aillebout ne fut que le successeur de M. de Charny, nommé par lui, c'est-à-dire le délégué d'un délégué.

Dans l'intervalle de 1656 à 1658, au mois de janvier 1657, le Roi avait, à la vérité, nommé un gouverneur ; mais celui-ci ne vint au Canada qu'en 1658. Ce gouverneur était un jeune homme distingué par ses talents, sa naissance et sa piété : c'était M. d'Argenson âgé de 32 ans qui devait sa nomination au poste de gouverneur de la Nouvelle-France à la recommandation de M. le Président de Lamoignon. Il partit en 1657 pour l'Amérique, en même temps que MM. d'Aillebout, de Maisonneuve, de Queylus, Galinier, et Suard ; mais le navire qui portait M. d'Argenson ayant été forcé par la tempête de relâcher en Irlande, M. d'Argenson dut retourner en France. Les autres personnages dont nous venons de donner les noms, purent terminer leur voyage et ce fut sous ces circonstances que M. d'Aillebout fut choisi par M. de Charny pour le remplacer dans le commandement qu'il quittait, après avoir confié le seul enfant qu'il eut eu de sa femme Mlle. Giffard (une petite fille), aux soins de sa belle sœur, religieuse du Couvent de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Jusqu'à ce moment la mission de Montréal avait été desservie par les Jésuites ; mais jamais il n'y avait eu là de résidence constante : M. de Maisonneuve s'était donc occupé dans son voyage de se procurer des prêtres et il s'était adressé pour cela à M. Olier qui venait de fonder la Maison de Saint-Sulpice et qui lui-même avait eu l'intention de venir se fixer à Montréal. M. Olier, avec cet empressement qui en a fait un des principaux bienfaiteurs de cette colonie, se hâta de répondre à la demande de M. de Maisonneuve. Ce fut donc ainsi que l'abbé de Queylus, M. Suard, neveu du Père LeCaron et M. Galinier se rendirent au Canada. On avait même l'intention, paraît-il, de recommander M. de Queylus comme premier Evêque de la Nouvelle-France.

M. de Queylus était nommé Grand-Vicaire de Mgr. l'Archevêque

de Rouen et c'est à ce titre qu'il fut reçu par les Jésuites. Jusque-là, le supérieur des Jésuites avait été reconnu comme le chef ecclésiastique du pays et à l'arrivée de M. de Queylus, le Père Poncet exerçait les fonctions de Curé de Québec en l'absence de prêtre séculier. M. de Queylus alla à Montréal établir les deux prêtres qui l'accompagnaient, puis revint à Québec où, à la suite de quelques explications, il devint curé de Québec et fut reconnu supérieur ecclésiastique de toute la colonie.

Peu après l'arrivée de Messieurs de St. Sulpice, en 1657, Mlle Bourgeois obtint le don d'une étable, située dans le voisinage de l'Hôpital de Montréal et sur l'emplacement même qu'occupe aujourd'hui le beau Couvent de la Congrégation ; elle convertit ce pauvre édifice en école et commença de suite à s'adonner à l'instruction des jeunes filles.

Ce fut encore dans le cours de cette année qu'on jeta les fondations de la première Eglise de Sainte-Anne de la côte de Beauport ou de La Bonne Sainte-Anne. Cette première Eglise de Sainte-Anne était construite dans un endroit que les eaux du fleuve atteignent aujourd'hui ; on reconnaît l'emplacement de cette ancienne construction, par un rocher qui autrefois était recouvert de plusieurs pieds de terre sur le bord du fleuve et qui maintenant est inondé et se trouve ainsi, dans le fleuve même.

La Bonne Sainte a été dès l'origine un lieu de pèlerinage pour nos ancêtres et pour les sauvages qui venaient jusque de la Baie-des-Chaleurs et de Pentagoët pour implorer le secours de la Sainte Mère de Marie Immaculée. Cette tendre piété pour Sainte-Anne nous vient de nos pères de la Bretagne, et les pèlerinages de La Bonne Sainte sont sur les bords du Grand Fleuve, ce que sont les pèlerinages de Sainte-Anne d'Auray sur les côtes de la vieille Armorique.

Les Pèlerinages de "La Bonne-Sainte-Anne" ont été l'occasion de miracles signalés, et l'Eglise Saint-Anne renferme une foule d'*Ex voto* qui témoignent des faveurs obtenues par l'intercession de la Bonne Sainte-Anne. Ce lieu est un lieu saint et les traditions de la Bonne Sainte-Anne sont une des traditions des plus touchantes et des plus suaves de notre histoire.

Les Iroquois continuaient toujours leurs courses ; en Octobre 1657, ils assassinèrent trois Français dont deux étaient des hommes respectés à Montréal, c'était les Sieurs Nicolas Godet et Saint Père, la troisième victime était le fils de M. Saint Père. Après avoir commis le meurtre, les Iroquois enlevèrent la chevelure à M. Godet et coupèrent la tête à M. Saint Père, père, pour conserver toute sa chevelure qui paraît avoir été d'une beauté surprenante. Ces braves Canadiens, MM. Godet et Saint Père étaient considérés comme des saints et on retrouvait encore longtemps après leur mort une tradition qui disait que la bouche de M. Saint Père avait parlé après la décolation de son cadavre.

Les Hurons en 1657 étaient très-alarmés dans leur établissement de l'Île d'Orléans et en effet leur situation était des plus décourageantes. Ils vinrent demander à M. d'Aillebout la permission de s'établir à Québec et celui-ci le leur permit ; on leur construisit même un peu plus tard un petit fort qui a dû être situé sur l'emplacement occupé par la maison du Chien d'Or qui sert aujourd'hui de Bureau de Poste.

Pour punir les Iroquois et les arrêter dans leurs déprédations M. d'Aillebout arrêta tous les Iroquois qui tombaient dans les mains des Français et les faisait mettre en prison comme otages ; bientôt il y en eut plus de 20 retenus prisonniers. Les Agniers tentaient d'obtenir l'élargissement de leurs compatriotes et les négociations allaient leur train en même temps qu'ils continuaient leurs courses.

Le Père Le Moine était resté chez les Agniers et bien qu'il ne fut pas en sûreté, il écrivait de Manhatte que jusque-là il n'avait été soumis à aucun mauvais traitement ; cependant il se disposait à revenir à Québec sur une barque hollandaise qui se préparait à faire le voyage de Manhatte à la capitale de la Nouvelle-France ; mais ce voyage n'ayant pas eu lieu, le Père dut retourner chez les Agniers. En janvier 1657 on voulait le nommer ambassadeur pour aller à Québec traiter de la mise en liberté des prisonniers iroquois ; mais soit qu'on aimât mieux le retenir, soit pour autre raison, il ne fut pas envoyé. Contre la coutume des sauvages on choisit pour ambassadeurs trois jeunes gens qui se rendirent à Québec.

M. d'Aillebout tint aux trois envoyés iroquois un langage ferme : son truchement, empruntant le langage figuré de ces peuples, leur dit :

"C'est chose étonnante que toi, Agnier, tu ne m'estimes qu'en enfant. Si je te parle, tu fais semblant de ne pas m'écouter. Tu me traites comme si j'étais ton captif, t'imaginant que tu me tueras quand tu voudras. Tu ne me mets pas au nombre des hommes ; tu me prends pour un chien. Quand on frappe un chien, il crie, il s'enfuit, et si on lui présente à manger, il revient et flatte celui qui l'a frappé. Toi, Agnier, tu me tués ; moi qui suis Français, je crie on m'a tué, et tu me jettes un collier de porcelaine, comme en me flattant, et te moquant de moi. Tais-toi, me dis-tu, nous sommes de bons amis. Saches que le Français entend bien la guerre : il tirera raison de ta

perfidie, qui dure depuis un si long temps. Il ne souffrira pas que tu le méprises. Il n'y a qu'un mot qui serve : Fais satisfaction, ou dis qui a fait le meurtre. Je ne répondrai plus à tes paroles, etc., etc."

Ce discours fit comprendre aux Agniers qu'on ne s'en laisserait point imposer. Les trois députés repartirent et on garda les prisonniers. Cette même année 1658, d'autres députés Iroquois vinrent à Québec et il se tint une grande assemblée dans le fort Saint-Louis.

Il y avait alors une galerie, comme depuis, sur la crête du cap, mais elle était moins considérable que celle qui fut par la suite construite autour du château Saint-Louis ; pendant que bon nombre de personnes, français, hurons et iroquois, se tenaient sur cette galerie, celle-ci s'écroula et tout ce monde fut précipité sur le rebord de l'escarpement, heureusement que tous purent échapper au danger imminent de rouler en bas du promontoire et on en fut quitte pour la peur et quelques horions.

Dans ce conseil on accorda la mise en liberté de quelques prisonniers Iroquois, à la demande du Père Le Moine.

Le 11 juillet 1658, M. d'Argenson arriva à Québec, où son premier soin fut d'aller faire ses stations aux églises.—M. d'Ailleboust lui remit les clefs de la ville et tout le monde lui fit un accueil cordial et respectueux.

Le lendemain de l'arrivée de M. d'Argenson, alors qu'il allait se mettre à table pour dîner ; le cri, *aux armes !* se fit entendre ; c'étaient les Iroquois qui venaient d'enlever quelques femmes algonquines occupées dans les champs. M. d'Argenson se mit de suite à la tête de 250 hommes pour poursuivre les Agniers ; mais on ne put les atteindre.

M. d'Argenson était parti pour aller jusqu'à Montréal ; mais il ne put se rendre plus loin qu'à la rivière Richelieu. Pendant qu'il remontait le fleuve, une bande d'Iroquois le descendait pour faire coup ; n'ayant pu réussir, ils voulurent comme à l'ordinaire feindre de vouloir traiter de la paix et, jetant une partie de leur monde dans les bois, ils envoyèrent dix ambassadeurs à Trois-Rivières. M. de la Potherie, alors gouverneur de Trois-Rivières, ne se laissa pas prendre à ce stratagème ; il retint les dix Agniers et fit avertir M. d'Argenson qui les emmena avec lui à Québec comme prisonniers.

M. d'Argenson avait apporté des lettres de Monseigneur l'Archevêque de Rouen qui rétablissaient les Jésuites dans leur ancienne position hiérarchique à Québec et, au mois de septembre 1658, M. de Queyulus laisse la cure de Québec pour se rendre à Montréal : il conservait toutefois le titre et les attributions de Grand Vicair.

On envoya à Montréal deux des religieuses hospitalières de Québec pour prendre soin de l'Hôpital de Mlle. Mance ; mais celle-ci voulait avoir pour former sa communauté des religieuses de La Flèche de France, et elle partit pour l'Europe avec Mlle. Bourgeois qui, elle aussi, voulait jeter les bases de sa nouvelle communauté.

L'année suivante Mlle. Mance et Mlle Bourgeois revinrent amenant, la première, trois religieuses de La Flèche, la seconde, des institutrices pour fonder avec elle la communauté de la Congrégation. Ainsi furent définitivement créées les deux belles institutions de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation de Montréal.

Les Iroquois revinrent en 1659 pour traiter de la paix et de la mise en liberté de leurs prisonniers. On prévoyait bien qu'une paix avec les Iroquois ne valait pas grand'chose ; mais on prit néanmoins le parti d'y consentir. Ceux-ci ne furent pas plutôt renvoyés aux leurs que les courses des Iroquois recommencèrent.

Le 16 Juin 1659 vit arriver à Québec le premier Evêque qui ait mis le pied dans la Nouvelle-France. C'était Monseigneur de Laval, Evêque de Pétrée, qui venait au Canada avec le titre de Vicair Apostolique dans la colonie. Monseigneur de Pétrée appartenait à la grande famille des Montmorency et descendait par conséquent du *Premier Baron chrétien* : il appartenait à la branche des Montmorency Laval de Montigny.

François de Laval était né (dit M. de LaTour, doyen du chapitre de Québec) en avril 1623 : il avait étudié chez les Jésuites à la Flèche puis avait vécu à Paris dans une espèce de communauté formée par de pieux amis. Il avait aussi habité chez M. de Bernières. M. de Bernières avait formé à Caen une espèce d'ermitage où se réunissaient de temps à autre des personnes pieuses : on vit là à la fois François de Laval, MM. de Mezérets et du Dudouyt, tous deux faits prêtres plus tard, et M. de Mézy qui devint gouverneur de la Nouvelle France.

C'était Anne d'Autriche qui avait demandé qu'on envoyât sans tarder un Evêque en Canada. Cette dignité fut d'abord offerte aux Jésuites, croit-on, dans la personne du Père Lallemand qui refusa d'après les règles de son ordre qui ne fléchissent que devant une injonction formelle du Souverain Pontife. On avait ensuite songé à M. de Queyulus ; mais il semble que son caractère un peu difficile le rendait peu propre à l'épiscopat dans un pays comme celui de la

Nouvelle-France alors. Enfin on se détermina à choisir l'abbé de Montigny.

Les bulles furent fulminées le 3 juin 1658 par le Pape Alexandre VII, et Monseigneur de Laval fut sacré le 8 décembre de la même année Evêque de Pétrée *in partibus infidelium* (province d'Héliopolis,) puis nommé vicair apostolique de la Nouvelle-France. Le sacre avait eu lieu dans l'Eglise de Saint Germain-des-Près à Paris, le jour de la Conception, par le Nonce du Pape à Paris. On avait choisi Saint Germain-des-Près, parceque cet abbaye jouissait d'une position indépendante des diocèses de Rouen et de Paris, afin d'obvier à des difficultés élevées, en matière de juridiction religieuse et civile, entre le Parlement de Rouen, l'Archevêque de Rouen et les autorités coloniales de la Nouvelle-France.

(A Continuer.)

EDUCATION

De l'abus du sentiment dans l'éducation.

C'est une méthode bien généralement répandue que de donner à la jeunesse le mobile du sentiment ; on croit pouvoir conduire un enfant par l'amour qu'il a pour ses parents et par le désir de leur plaire. Ce mobile est honorable et généreux ; mais à l'exception de quelques cœurs d'élite, il ne suffit pas, et, employé indiscrètement, il a des dangers.

Prenons l'homme tel qu'il est, l'enfant aussi. Agir en tout et toujours par un amour désintéressé pour ses parents, cela n'est guère possible. Ce dévouement constant, cette immolation perpétuelle n'est pas dans la nature ; en l'exigeant, on risque de former des caractères affectés ou même faux.

Dans une famille sagement conduite, on s'aime beaucoup réciproquement, mais on a ni l'habitude ni le besoin de se le dire ; on s'en donne continuellement des preuves, mais ces preuves, on ne les exige pas ; on fait beaucoup de sacrifices les uns pour les autres ; mais ces sacrifices, on ne songe ni à les provoquer ni à s'en vanter. L'amour agit sur l'enfant et mêle à l'accomplissement de tous ses devoirs un charme inexprimable ; de la part de ses parents, tout lui plait ; il voit bien que sa bonne conduite les rend heureux ; mais eux, ce n'est jamais au nom de leur propre bonheur qu'ils l'excitent à bien faire ; c'est au nom du sien ; ils ne lui parlent pas d'eux, mais de lui. Voilà le véritable emploi du sentiment en éducation.

Je sais bien qu'en substituant l'empire du sentiment à celui de l'autorité, la vanité des parents est secrètement flattée. " Oh ! comme il nous aime ! il fait tout pour nous plaire." On se croit aimé de lui avec autant d'excès qu'on l'aime. Illusion trop douce ! et ainsi on l'accoutume à l'affectation, je ne veux pas dire à la simulation ; car il est impossible que ces démonstrations, que leur continuité lui rend nécessairement un peu fatigantes, soient tout à fait sincères ; un cœur d'enfant, si elles étaient toujours réelles, ne les supporterait pas.

Ce qu'il y a de pire, c'est que dans un tel système toutes les fautes, même les plus légères, même une leçon apprise avec distraction et médiocrement récitée, sont imputées à un manque de tendresse. " Tu ne cherches donc pas à nous faire plaisir ? tu ne nous aimes donc pas ? " Prenons-y garde : la tendresse filiale la plus pure, la plus expansive, ne supporte pas d'être mise continuellement en question. Regrets, retours, repentirs sans cesse répétés, tout cela finit par user le sentiment, qui ensuite, dans les grandes occasions, se trouve avoir perdu toute sa force.

Et en vérité, élever ainsi un enfant, c'est lui apprendre l'égoïsme. Car enfin, dans tout ce que vous lui prescrivez, vous avez l'air de ne considérer que vous-même : c'est parce qu'une chose vous est agréable ou pénible que vous exigez qu'il la fasse ou qu'il s'en abtienne !...

Cela me fera plaisir ; cela me fera de la peine. " Mais l'enfant, qui, comme nous venons de le voir, est assez habile dialecticien, se trouve tout à fait dérouté par ce langage. Comment peut-il voir la liaison qui existe entre votre bonheur et une page

que vous lui dites d'étudier ? Pourquoi ne seriez-vous pas aussi content de le voir s'amuser que de le voir lire ? Si l'on doit s'immoler au plaisir de celui qu'on aime, pourquoi vous, le plus raisonnable et le plus aimant des deux, ne sacrifieriez-vous pas à sa propre satisfaction celle que vous donnerait cette leçon apprise par lui ? S'il faut qu'il l'apprenne pour vous faire plaisir, pourquoi vous, pour lui faire plaisir, ne l'en dispenseriez-vous pas ? Nécessairement il comprend ce plaisir-ci mieux que l'autre ; et, dans le fond du cœur, il lui semble que vous vous moquez un peu de lui.

Néanmoins, puisque vous le voulez, puisque vous l'y habituez, il vous dit que, dans tout ce qu'il fait, il ne pense qu'à vous, et que le désir de vous plaire est son unique mobile. Mais il n'attache pas plus de sens à ces paroles-là que nous n'en attachons nous-mêmes aux compliments que nous échangeons tous les jours dans le monde ; vains sons qui frappent l'air sans éveiller aucune idée.

Ne disons donc point habituellement à l'enfant : " Fais ceci, ne fais pas cela, pour me faire plaisir ; " mais seulement : " Fais ceci, fais cela ; " ajoutons, si nous voulons, que son empressement à nous obéir nous sera agréable, parce que naturellement on éprouve de la satisfaction à voir ceux qu'on aime se bien conduire. Mais ne mettons notre plaisir qu'en seconde ligne : gardons la première place pour l'autorité et pour le devoir. Et souvenons-nous que le sentiment, quoi qu'on en dise, est une barrière malheureusement facile à franchir. Que de jeunes gens, par exemple, aiment très-sincèrement leur mère, et passent leur vie à la désoler !

" Si tu agis ainsi, tu me feras de la peine. " Quel langage dans la bouche d'un père ! Voilà donc l'enfant instruit d'un grand secret : il a sur nous un pouvoir souverain. Notre affliction ou notre joie est subordonnée à ses caprices. Nous dépendons de lui. Je sais bien que cela est un peu vrai, mais il est inutile qu'il le sache.

Quoi ! il fera le mal, et c'est nous qui serons punis ? Voilà les idées de justice que nous mettons dans sa tête !... et il aura la bonté de se bien conduire par complaisance pour nous !

Ce qui abuse les âmes tendres (et celles des pères et des mères le sont toutes), c'est qu'elles supposent que les autres sont affectées comme elles. Parce que nous souffririons de la douleur de notre enfant plus que lui-même, nous nous imaginons qu'il souffrira de la nôtre autant que nous. Il n'est pas impossible que cela arrive ; mais il ne faut pas y compter. Ne cherchons pas à sonder ces mystères ; rien n'est plus inutile. N'interventions pas les rôles : restons à notre place, laissons l'enfant à la sienne ; et soyons sûrs que moins nous quêterons d'amour, plus nous en obtiendrons.

BARRAU.

Tristes effets du Sentiment de la Personnalité chez les Enfants.

A peine les enfants commencent-ils à acquérir des idées, qu'on les voit naturellement disposés à tout rapporter à eux-mêmes, à vouloir que tout leur appartienne, que tout leur cède ; ce n'est point pour exercer un pouvoir qu'ils manifestent cette avidité et cette personnalité, c'est pour satisfaire les vifs désirs qu'excitent en eux les mouvements de leurs idées naissantes ; et toutes les fois qu'on leur accorde ce qu'ils demandent, on leur procure de nouvelles idées, ou l'on affermit, l'on rectifie celles que déjà ils possèdent. Mais s'ils obtiennent sans cesse ce qu'ils demandent, le sentiment de la personnalité prend chaque jour en eux une nouvelle exigence ; ils deviennent impérieux ; le plus léger refus les irrite ; si l'on diffère un instant de leur obéir, ils grondent, ils s'impatientent ; leurs plaintes sont bizarres ; ils les expriment avec violence ; on n'entend presque plus, de leur part, que des gémissements et des cris.

Cela est vrai surtout des enfants qui, en même temps que leur volonté est toujours exaucée, sont associés au régime des grandes personnes, ne prennent qu'une nourriture échauffante, n'ont point de règle dans leur sommeil ni leur repas ; leur tempérament reçoit une altération profonde ; ce n'est plus la mobilité enfantine, c'est l'irascibilité puérile qui devient le fond de leur caractère ; au moindre déplaisir, ils

tombent dans l'extravagance ; et rien n'est plus difficile ou même plus impossible que de prévoir et prévenir les causes de leurs déplaisirs ; chaque instant est marqué par un caprice.

Le malheur est alors dans la famille ; car les parents, même les plus indulgents, les plus tendres, n'y peuvent plus tenir ; ce sont, chaque jour, des scènes de désolation auxquelles se mêlent parfois de l'impatience et de la colère.

Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que si, par un effort cruel et qui ne se soutient pas, on veut montrer quelque fermeté, si l'on veut imposer quelque contrainte, comme l'on ne songe pas en même temps à changer le régime, à le rendre doux et simple, on continue d'allumer un volcan intérieur que la répression extérieure refoule sur lui-même ; des maladies terribles en sont le fruit ; et, pendant ces maladies, on se désespère ; on se reproche sa sévérité, on se promet bien de retourner à une faiblesse excessive ; en attendant, on précipite l'un sur l'autre les soins, les remèdes ; si le malheureux enfant ne succombe pas, sa constitution devient chétive, à demi rachitique, pour le reste de ses jours.

Les enfants qu'une aveugle complaisance a également rendus tyrans de tout ce qui les environne, mais qui du moins prennent beaucoup l'air, sont réglés dans leur sommeil, et nourris avec simplicité en même temps qu'avec abondance, sont affranchis des dangers que nous venons de décrire ; leur santé se conserve, s'affermi ; leur corps prend de la fraîcheur et de la force ; ils pleurent beaucoup, s'irritent souvent ; mais leurs cris impétueux, leurs larmes fréquentes, ne sont incommodes que pour leurs parents ; eux-mêmes en retirent un soulagement qui leur fait du bien, parce qu'il leur est nécessaire ; c'est par là que s'écoule la surabondance de leur action vitale ; de plus, dans leurs moments de gaieté, de bonne humeur, ils sont singulièrement aimables, parce que cette gaieté est pleine, franche, comme dans d'autres moments leur exigence et leur colère ; dans l'une et l'autre disposition, ils disent tout ce qu'ils sentent, ils font tout ce qui les sollicite. C'est aussi auprès de tels enfants que l'on peut étudier, dans toute sa nudité, la personnalité humaine ; une foule de mouvements que nous retenons en nous-mêmes débordent là sans contrainte ; mille satisfactions d'amour-propre que nous déguisons par délicatesse, mille contrariétés cuisantes que nous dissimulons par amour-propre, s'expriment à l'instant, et sans réserve, par les enfants élevés dans une liberté absolue ; et cette expression est souvent d'une ingénuité, d'une candeur, qui la rendent très-intéressante.

Mais que de chagrins sont préparés par une telle liberté, par une telle habitude ! Lorsque l'âge de l'enfance sera passé, lorsqu'il faudra entrer dans la société humaine, que de résistances, que de mécomptes ! Là ne se trouvera plus soumission constante, patience inaltérable ! Au lieu de sujets dociles, des rivaux ou des maîtres ! Comment l'âme se pliera-t-elle à une expérience si dure ! Et le tempérament, qui s'était formé avec tant d'expansion, comment passera-t-il sous le joug de mille répressions sans cesse renouvelées ? S'il parvient à s'y accommoder, ce ne sera qu'en souffrant beaucoup ; et s'il n'y parvient pas, que d'humeur, que de malheur pour le reste de sa vie !

Evitons les excès. Soyons, pour nos enfants, pleins de tendresse, de complaisance, d'indulgence ; qu'auprès de nous ils ne perdent jamais rien de leur liberté et de leur franchise ; à cette condition seulement, leur affection et leur confiance nous appartiendront toujours ; qu'ils obtiennent de nous tout ce qui est convenable, juste, tout ce qui n'attente aux droits de personne ; mais sachons leur refuser tout ce qui pourrait leur nuire, tout ce qui serait d'une dépense trop considérable, tout ce qui ne pourrait leur être donné sans être pris sur les droits ou sur les plaisirs de quelqu'un ; soyons surtout fermes et calmes devant leurs caprices ; il est indispensable, si nous voulons qu'ils soient un jour patients et raisonnables, qu'ils s'accoutument à reconnaître de bonne heure la raison et la justice comme deux nécessités impérieuses qui commandent à leur destinée ; que nos refus aient toujours ce caractère de raison et de nécessité ; qu'ils n'y voient jamais ni rigueur, ni besoin de domination, ni égoïsme ; s'ils pouvaient leur donner cette interprétation, nous perdriions nos droits à leur respect et à leur tendresse.

Enfin, que dans tout ce qui se rapporte à eux, comme dans ce qui leur est étranger, ils ne reçoivent jamais de nous que des exemples salutaires ; car c'est notre exemple surtout qui fait leur éducation. (1)

A. AZAIS.

(1) Extrait du *Cours de Philosophie générale, ou Explication simple et graduée de tous les Faits de l'Ordre physique, de l'Ordre physiologique, de l'Ordre intellectuel, moral et politique*, par H. Azais. (8 vol. in-80., 1824.)

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général, par minute en conseil, en date du 21 janvier dernier, nommer le Révérend George Brown et Patrick Hackett, Ecuyers, membres du Bureau catholique d'Examineurs pour le district de Bedford, en remplacement des Révérends A. B. Dufresne et Charles Boucher, qui ne résident plus dans ce district, et dont, en conséquence, Son Excellence le Gouverneur-Général a accepté la résignation.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil, du 21 Janvier dernier, approuver les nominations suivantes, savoir :

Comté de Témiscouata.—Village de St. Edouard : M. William Hodgson.

Comté de Lotbinière.—St. Gilles : M. Michel Parent.

Comté de Vaudreuil.—Ste. Marthe : M. Calixte Milard.

Comté de Chicoutimi.—Village de Bagotville : le Révérend M. François Morin.

Comté de Dorchester.—Ste. Marguerite : M. Onésime Lafamme.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. et F. : M. Charles Phil. Charpentier et Melle. Philomène Kérouac.

Deuxième classe A. : Melles. Sarah Martin Pearson et Eliza Lewis, (A et F.) Louise Gauthier et Hermine Lyonnais.

Oct. le 7 février 1865.

J. H. GRAHAM,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OUTAOUAIS.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. : Melles. Helen Dodge, Isabella Grant et Maria Mooney.

Deuxième classe A. : Melles. Amélia Désilva, Mary Jane Jackson et Elizabeth Oakely.

Oct. le 7 février 1865.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BEDFORD.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. : M. Henry C. Knowlton et Melles. Bridget Moran, (A. et F.) Lucy H. Moran, (A.) Arretta M. Sergeant, Martha D. Stone et Ennice Wallace.

Deuxième classe A. : Melles. Delia R. Brownson, Sarah Butler, Caroline C. Hadley, Elizabeth Hase, M. Daniel F. Chamberlin, (F.) Melles. Françoise A. Chartrand, (A.) Johanna C. Reid, Charlotte Ann Roberts et Mary Ann Savage.

Oct. le 7 février 1865.

W. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE GASPÉ.

Ecoles Élémentaires.—Deuxième classe F. : Elzéar Daigneault.

Oct. le 7 février 1865.

P. VIBERT, Jun.,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

Ecoles Élémentaires.—Deuxième classe A. : Richard L. Redman et Melle. Anna M. Thompson.

Oct. le 7 février 1865.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Ecoles Élémentaires.—Première classe F. : Melles. Zanaïse Bourgeois et Julie Anne Houde.

Deuxième classe F. : Melle. Marie Aveline Proulx.

Oct. le 16 décembre 1864.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. : Melle. Margaret Fairservice.

Oct. le 7 février 1865.

GEORGE KELLY,
Secrétaire Pro. Temp.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Ecoles Élémentaires.—Deuxième classe F. : Melle. Céline Lavoie.

Oct. le 7 février 1865.

P. C. DUMAS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Ecoles Élémentaires.—Première classe F. : Melles. Philomène Bernier, Léonore Bouchard, Justine Langelier et Geneviève Lapointe.

Oct. le 7 février 1865.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

Académies.—Première classe A. et F. : Thomas S. Ball.

Deuxième classe A. : Charles B. Daggett.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. : Melles. Emma C. Ball, Jane Cockburn, Adelaïde Davis, Achsa M. Farnsworth, MM. Robert McLeod, John J. Proctor, (A. et F.) Melles. Emma A. Sawyer, Arabine Williams, Jerusha Williams et Lucy A. Wilson.

Deuxième classe A. : Melles. Ellen Bailey, Eliza Dongan, Anna Masia Hall, Irene Perkins, MM. Oscar Lang et Justice J. Parker.

Oct. le 7 février 1865.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Ecoles Élémentaires.—Première classe F. : Melles. Philomène Beaudry, Marie Eugénie Boisvert et Adèle Eugénie Estelle de St. Georges.

Deuxième classe A. : Melles. Adèle Eugénie Estelle de St. Georges, (F.) Agnès Fauchon.

Oct. le 7 février 1865.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Ecoles Modèles.—Première classe F. : M. Edouard Simays et Mlles. Marie Hébert et Alphonsine M. Laberge.

Ecoles Élémentaires.—Première classe F. : M. Joseph Alphonse Allard, Melles. Marceline Couture, Esther Emilie Gauthier, Marie Sophie Guerrier, Rose de Lima Lagacé, Marie Céline Leduc, Julie L'Heureux, Valérie Lussier, Odile Miron, Denise Picard, Zoé Potel, Césarine Ratel, Adèle Veronneau St. Denis.

Première classe A. : Melle. Anna McHugh.

Deuxième classe F. : Melles. Philomène Bouthillier, Phélonise Gendron, Marie Lydie Langlois, Flavie Leroux, Marie Louise Pigeon.

Oct. le 7 et le 8 Février 1865.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Académies.—Première classe A. : MM. John McIntosh, Isaac Van Wart Schenck.

Deuxième classe A. : M. William F. Eastwood.

Ecoles Modèles.—Première classe A. : Mlle Elizabeth Maxwell.

Ecoles Élémentaires.—Première classe A. : Mlles Lilia Ainsworth, Ruth Ann Baldwin, Elizabeth Collings et M. John McGruer.

Deuxième classe A. : Mlles Jamosina Copeland, Margaret McCrimmon et Elizabeth McGarry.

Oct. le 7 et le 8 Février.

P. A. GIBSON,
Secrétaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un instituteur, ayant un diplôme d'école modèle anglais et français, et une longue expérience dans l'enseignement, demande une situation. L'anglais est sa langue maternelle. S'adresser à ce Bureau.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) FÉVRIER, 1865.

A nos Abonnés.

Nous sommes vraiment fâchés de revenir si souvent à la charge ; mais il est dû tant d'arrérages que nous devons insister pour que nos abonnés s'acquittent au plus vite. Nous devons donc prévenir tous ceux qui nous doivent plus que l'année courante, qu'à moins qu'ils ne soldent immédiatement, nous cesserons de leur adresser le journal. De plus, il sera de notre devoir de prendre des mesures pour le recouvrement de ce qui est dû, chose qui nous a toujours répugné jusqu'ici.

Nous répèterons encore une fois que tous les abonnements au Journal et à la Caisse d'économie des instituteurs, doivent être adressés à M. A. de Lusignan, clerc des comptes et des statistiques.

Encore un mot sur la question de l'éducation des Protestants dans le Bas-Canada.

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons pour principe de ne point faire de polémique dans ce journal, mais la même nécessité qui nous a contraint de publier quelques observations sur les délibérations de l'assemblée protestante de Montréal, nous force encore aujourd'hui de contredire quelques assertions qui ont été faites depuis, sur le même sujet.

On a critiqué, par exemple, le tableau de la subvention de l'éducation supérieure, en ce que l'on avait compris dans les subventions des *high schools* de Québec et de Montréal les bourses payées par le gouvernement pour ces institutions, ainsi que les pensions et autres sommes payées à l'acquit du McGill College. Mais ces sommes ne sont-elles point un subside réel accordé à des institutions protestantes et n'a-t-on point compris de la même manière, dans les subventions des institutions catholiques, les bourses payées à l'institut des sourdes-muettes de Montréal ? Du reste, presque toutes les institutions subventionnées ont un certain nombre de boursiers ; et le gouvernement considère ce nombre comme une des conditions favorables à la subvention qu'il accorde, si bien qu'il doit en être fait mention dans les rapports annuels. Mais même en retranchant ces sommes, il se trouverait encore que la proportion donnée aux institutions protestantes serait beaucoup plus forte que celle que la population ou le nombre des élèves leur accorderait.

On a aussi prétendu que beaucoup d'institutions portées sur les listes des subventions de l'éducation supérieure ne méritaient point d'y être. Cela vient de ce que l'on ne veut point considérer que la loi de l'éducation supérieure a compris les académies et les écoles modèles dans la catégorie des institutions qui doivent être ainsi subventionnées. En second lieu, sans examiner si le reproche est fondé ou non, et sans regarder s'il s'applique plus aux écoles catholiques qu'aux écoles protestantes, il est évident que du moment où il est prouvé que les institutions protestantes reçoivent deux fois leur part de la subvention totale, ce ne seraient pas elles, mais ce seraient les collèges catholiques qui auraient à se plaindre des subventions faites aux académies et aux écoles modèles.

Il est une foule d'autres assertions qui exigeraient quelques observations de notre part. Nous nous bornerons aux plus saillantes.

M. le Principal Dawson, dans une lecture dont nous avons déjà parlé, et où tout en montrant des craintes pour l'avenir sous le système fédéral, il rend parfaitement justice au département pour ce qui concerne le passé, a critiqué le troisième livre de lecture anglais, publié par les Frères des Ecoles Chrétiennes aux Etats-Unis, lequel, selon lui, contiendrait beaucoup de choses, peu aimables pour la souveraineté britannique. Il suffira de dire que ce livre n'a jamais reçu l'approbation du Conseil de l'instruction publique.

M. le Principal Graham, qui a publié trois longues lettres dans le *Montreal Herald*, a cité des passages de l'histoire du Canada de M. Garneau, qu'il prétend être hostiles au gouvernement anglais. Nous ne discuterons point le mérite ni l'à-propos des citations ; nous nous contenterons de dire que ces extraits sont tirés de la préface de l'ouvrage en trois volumes ; et que le Conseil de l'instruction publique n'a approuvé qu'un abrégé dans lequel ils ne se trouvent point. Il a de plus approuvé l'abrégé d'histoire écrit en anglais par Mde. Roy. Nous n'avons jamais admis, comme le prétend M. Graham, que les questions des programmes eussent été calquées uniquement sur l'ouvrage de M. Garneau ; elles ont été faites sur *notre histoire* elle-même et par quelqu'un qui l'a étudiée à ses sources. Si nous avons dit que les candidats au brevet d'instituteur n'étaient tenus à se préparer à l'aide de l'ouvrage de M. Garneau, qu'en autant que ce livre était le meilleur, nous n'avons fait qu'énoncer une vérité patente, puisque le grand ouvrage de M. Garneau, est jusqu'ici le seul de cette étendue, qui embrasse toute notre histoire. M. Graham insiste sur ce qu'il appelle les questions sur les livres *apocryphes*, dans le programme d'histoire sainte. Ce programme n'est point un programme de théologie, mais d'histoire, et ceux même qui ne croient point que le livre des *Machabées* est inspiré ne sauraient lui nier une valeur historique. Du reste, nous l'avons déjà dit, cette question n'est point de notre compétence ; il y a dans le Conseil de l'instruction publique des représentants de la théologie protestante, et on n'aurait certainement point imposé aux candidats protestants des questions auxquelles ces Messieurs eussent trouvé quelque objection. (1)

(1) Les questions qui ont rapport au livre des Machabées sont les suivantes :

56. Racontez le martyre du vieillard Elcazar et celui des Machabées.

57. Quelle fut la fin d'Antiochus.

58. Donnez les principaux exploits de Judas Machabée.

59. Quel fut l'état de la Judée depuis la mort de Judas jusqu'à l'événement d'Hérode ?

M. Graham paraît surtout fâché de certaines observations qui iraient à attaquer sa véracité; les rapporteurs, paraît-il, seraient les seuls coupables. Ainsi il n'aurait point dit qu'il n'y avait point du tout d'examen sur l'arithmétique; mais que cet examen était insuffisant. La critique ainsi amendée est encore susceptible de discussion; et il y a des gens qui prétendent qu'un candidat qui peut résoudre n'importe quel problème sur les fractions et sur la règle d'intérêt, doit savoir les quatre premières règles de l'arithmétique. De plus, les programmes n'ont pour objet que de prescrire un *minimum* d'examen.

M. Graham n'aurait pas dit non plus que le Surintendant lui avait donné pour raison de la diminution de la subvention du collège de Richmond celle qu'il a indiquée; mais il aurait tenu cette explication de quelqu'un des officiers du Bureau. Dans ce cas, il n'aurait pas dû en faire un sujet d'attaque, puisque quelques jours plus tard, il recevait une réponse à sa lettre officielle, qui lui donnait la véritable raison.

Nous aimerions aussi savoir où, et quand, le Surintendant actuel a pris le titre de Ministre de l'Instruction publique, comme M. Graham l'affirme dans ses lettres.

Enfin comme échantillon de l'espèce de choses dont ses dix-huit colonnes sont remplies, nous mentionnerons seulement le reproche qu'il fait au département, de ce qu'il n'y a qu'une seule institution protestante parmi les *Académies de filles*. La raison est toute simple, c'est qu'il ne se fait point de demande de cette nature; les Académies protestantes étant presque toutes *mixtes*. Les catholiques auraient autant de raisons de se plaindre de ce qu'il n'y a point d'Université catholique dans la liste des Universités; l'Université Laval n'ayant jamais fait de demande.

Du reste, M. le Principal Graham a dû se convaincre de la vérité d'un proverbe qui n'a rien d'apocryphe; c'est que nul n'est prophète en son pays. Le journal de sa localité, le *Richmond Guardian*, a répondu à ses lettres avec beaucoup plus de sévérité que nous ne voudrions le faire nous-même. Nous traduisons le passage suivant pour l'édification de nos lecteurs :

« Nous publions aujourd'hui une lettre de M. le Principal Graham. Nous regrettons de ne pouvoir publier en même temps les extraits de la réponse de M. Chauveau auxquels il est fait allusion. Cette réponse nous a fait l'effet dans le temps, d'une production complète, épuisant le sujet et vraiment écrasante; et la persévérance que mettent ses adversaires à continuer l'agitation, montre seulement à quel degré d'obstination les hommes s'attachent à des luttes qui n'ont aucune raison d'être. Nous n'avons point l'ombre de sympathie pour beaucoup de ce qui a été dit contre la loi des écoles, et contre son administration par M. Chauveau; et nous sommes d'avis que les objections auxquelles on a donné tant d'importance dans les discours et les lettres qui ont été publiés dernièrement, n'obtiendront point l'approbation de ceux qui ont une connaissance pratique de la loi des écoles; ce sont, la plupart pour des querelles en dehors du sujet, comme celles que contient la lettre de M. Graham. Que le système soit imparfait, même en quelques points essentiels; c'est ce que nous admettons, mais nous regretterions tout changement radical et nous croyons que le besoin ne s'en fait aucunement sentir; nous nions de plus qu'il y ait eu la moindre partialité ni dans la loi actuelle, ni dans la manière dont M. Chauveau l'a administrée. Jusqu'ici, l'agitation quoiqu'ayant fait beaucoup de

fumée, n'a point jeté un seul rayon de lumière sur ce sujet difficile. »

Vingt-quatrième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier,

TENUE LE 14 D'OCTOBRE 1864 ET LE 29 DE JANVIER 1865.

Furent présents : l'hon. Surintendant de l'Instruction Publique, M. le Principal de l'école normale Jacques-Cartier, MM. les Inspecteurs d'école Valade et Caron, MM. U. E. Archambault, président; J. E. Paradis, vice-président; J. O. Cassegrain, secrétaire; G. T. Dostaler, M. Emard, O. Caron, A. Dalpé, F. X. Hétu, conseillers; O. Coutu, A. Chênevert, A. Malette, F. Desrosiers, H. Bellerose, D. Brodeur, H. Pesant, N. St. André, F. Gauvreau, P. P. Anger, A. Buteau, N. Gervais, E. Simays et MM. les Elèves de l'école normale.

A 9 heures eut lieu l'ouverture des séances, et le compte-rendu de la dernière conférence ayant été lu, fut unanimement adopté.

M. J. O. Cassegrain fit ensuite une lecture sur *l'intuition*.

Puis M. le Président soumit le sujet de discussion suivant : « Quelles sont les différentes branches qu'il convient d'enseigner dans les écoles élémentaires et les écoles modèles, et jusqu'à quel point doit-on en pousser l'étude. »

M. l'abbé Verreau, à la prière de M. le Président, ouvrit la discussion en exposant les différentes opinions des écrivains pédagogiques.

M. l'Inspecteur Caron fut d'avis que l'on doit enseigner dans les écoles élémentaires la Lecture, l'Écriture, le Catéchisme, les éléments de l'Arithmétique, les éléments de la Grammaire et même la syntaxe, surtout dans les localités où il n'y a pas d'école modèle; mais que l'étude de ces différentes branches est avant tout déterminée par les besoins de la masse des élèves, et par le temps pendant lequel ils fréquentent les écoles.

M. Emard se prononça contre le *trop grand nombre* de matières qui sont enseignées dans les écoles. Il fit voir qu'elles sont une source d'embarras pour l'Instituteur et de dégoûts pour les élèves, et que souvent on enseigne des matières inutiles, tandis qu'on en néglige d'autres d'une importance réelle. Il dit aussi que l'enseignement de l'agriculture, sans cependant y consacrer beaucoup de temps, est très-nécessaire; et que l'étude de la langue anglaise ne doit pas être négligée, surtout dans ce pays où il est extrêmement avantageux de pouvoir parler à la fois l'anglais et le français.

M. Simays dit que les inconvénients auxquels fait allusion M. Emard, existent réellement. Il appuya sur l'étude du *dessin linéaire*, et fit remarquer que la connaissance de cette branche est indispensable dans les arts. Il ajouta que l'enseignement en est très-facile, et qu'on peut l'enseigner sous forme de récréations.

M. Archambault s'excusa de prendre part à la discussion, et insista fortement sur la nécessité de déterminer un *cours d'études* que l'Instituteur ne pourrait outrepasser. Il fit voir que ce dernier, au moyen de ce plan, saurait à quoi s'en tenir et ne se verrait plus exposé aux reproches injustes de certains commissaires d'écoles.

L'Hon. Surintendant parla ensuite et indiqua quelques moyens propres à concilier les différentes opinions sur ce sujet. Il conseilla de distribuer les matières qui doivent être enseignées en deux catégories : *les matières obligatoires* et *les matières facultatives*. Les *matières obligatoires* seraient la Lecture, l'Écriture, le Catéchisme, l'Arithmétique, les éléments de la Grammaire et quelques notions de Géographie; les *matières facultatives*, la Lecture raisonnée, l'Histoire, la Tenue des Livres, les premiers principes de l'Agriculture. Il recommanda de plus l'introduction des *leçons de choses* dans les écoles, parce qu'elles ont pour avantage immédiat de créer de la variété, et de rendre les classes à la fois agréables et instructives.

Après que chacun eut exprimé son opinion sur cette question,

l'assemblée détermina et approuva le plan d'études résumé dans le tableau ci-dessous :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

Matières à enseigner.	Limites de l'étude de chaque matière.
Lecture française :	Illimitée.
Ecriture (cursive anglaise) :	do
Arithmétique :	Jusqu'aux proportions inclusivement.
Catéchisme :	S'en tenir à la lettre.
Grammaire française :	Eléments.
Géographie :	do
Histoire du Canada :	do
" Sainte :	do
Leçons de choses :	do

ÉCOLES MODÈLES.

Matières obligatoires.	Limites de l'étude de chaque matière.
Lecture française :	Raisonnée.
Ecriture :	Illimitée.
Arithmétique :	Dans toutes ses parties.
Catéchisme :	La lettre.
Grammaire française :	Syntaxe.
Art épistolaire :	Quelques notions.
Géographie :	Avec détails.
Histoire du Canada :	do
" Sainte :	do
Tenue des livres :	Simple et double entrée.

Matières facultatives.

Littérature :	Quelques notions.
Agriculture :	do
Géométrie :	do
Algèbre :	do
Mesurage :	do
Arpentage :	do

M. l'Inspecteur Valade lut ensuite un *essai* sur l'histoire du Canada. Il remonta jusqu'à la découverte du pays par Cartier en 1535 ; fit une magnifique description de ses sites grandioses et pittoresques ; parla des mœurs et des coutumes des diverses tribus sauvages qui l'habitaient à l'arrivée des Français ; dit un mot de la fondation de nos villes, de nos institutions d'éducation et de bienfaisance, la gloire de notre patrie ; et passa ainsi en revue les faits les plus saillants de notre histoire.

Puis, sur motion de M. J. E. Paradis, secondé par M. J. O. Cassegrain, la séance fut ajournée au dernier Vendredi de Mai prochain à 9 heures A. M.

MM. D. Boudrias, J. B. Priou, S. Boutin, H. Bellerose et H. Pesant furent priés de préparer chacun une lecture pour la prochaine conférence.

Les deux sujets suivants devront être discutés : " Quels sont les meilleurs moyens d'enseigner les proportions simples et composées ? " et " laquelle des deux grammaires est-elle préférable, ou celle de Bonneau, ou celle des Frères ? "

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Vingt-quatrième Conférence des Instituteurs de la
Circonscription de l'École Normale Laval,
tenue le 27 et le 28 Janvier 1865.

SÉANCE DU 27 A 7 HEURES P. M.

Furent présents : L'Honorable P. J. O. Chauveau, surintendant, Rév. J. Langevin, ptre., Principal, Mr. l'Inspecteur S. Boivin, M. M. Thibault, F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, Jos. Letourneau, D. McSweeney, J. Dugal, D. A. Potvin, Ls. Dufresne, L. Lefebvre, E. St Hilaire, F. X. Chabot, G. Labonté, Ls. Roy, Cyprien Gagné et les Elèves-Maitres de l'École Normale Laval.

Le Secrétaire étant absent, M. N. Lacasse fut nommé Secrétaire *pro tempore*.

Lecture fut faite du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel fut adopté.

M. E. St-Hilaire fit une lecture sur l'Education.

M. le Surintendant adressa la parole aux Instituteurs. Il fit ressortir les avantages que présentent la lecture raisonnée, le calcul mental, les leçons de choses et l'usage du tableau noir. Il ajouta qu'il considérait comme l'élite de leur profession les Instituteurs qui assistent aux conférences

Et l'assemblée fut ajournée au lendemain.

SÉANCE DU 28 A 9 HEURES A. M.

Furent présents : L'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant, Rév. J. Langevin, ptre., Principal, MM. les Inspecteurs P. M. Bardy, F. E. Juneau et S. Boivin, MM. N. Thibault, F. X. Toussaint, Charles Dion, J. B. Cloutier, C. J. L. Lafrance, J. Letourneau, D. McSweeney, J. Dugal, N. Lacasse, C. Dufresne, E. St-Hilaire, Ls. Lefebvre, F. X. Chabot, L. S. Tardif, B. Pelletier, Ls. Roy, Alf. Esnouf, G. Labonté, D. Potvin, Edouard Carrier, F. Fortin et D. Bourget et les Elèves-Maitres de l'École Normale.

M. l'Inspecteur P. M. Bardy fit une lecture sur les " Devoirs des Inspecteurs. "

Après quoi l'on commença la discussion du sujet suivant :

" Quels sont les principaux amendements qui, dans l'intérêt de la classe enseignante, devraient être faits à la loi d'éducation. "

La discussion de ce sujet, qui se rapportait au Conseil de l'Instruction publique, au Département de l'éducation, à la Caisse d'Économie et au salaire des Instituteurs, n'ayant pu être terminée à cette séance, toutes les résolutions qui ont été adoptées et celles qui le seront plus tard sur ce sujet, paraîtront ensemble dans le même rapport à la fin de la discussion.

M. C. Dufresne, secondé par M. L. F. Tardif, proposa et il fut résolu :

1o Que dans l'opinion de cette Association, le *Cours de Pédagogie* publié par le Rév. J. Langevin, ptre., Principal, est un excellent livre, dont la nécessité se faisait depuis longtemps sentir comme guide pour la direction générale des écoles du Bas-Canada ;

2o. Que cet ouvrage, première œuvre canadienne en ce genre, traitant généralement tout ce qui concerne l'éducation dans les écoles et même dans les familles, devrait se trouver entre les mains des parents et de toutes les autres personnes chargées de la direction de la jeunesse ;

3o Que les Inspecteurs et les Instituteurs, en particulier, devraient considérer cet ouvrage comme étant pour eux d'une très-haute utilité dans l'accomplissement des devoirs de leur état.

M. N. Lacasse secondé par M. C. J. L. Lafrance, proposa et il fut résolu :

Que MM. les Inspecteurs d'École soient priés par M. le Secrétaire de fournir à l'association les noms des Instituteurs employés dans leurs districts d'inspection.

L'Hon. P. J. O. Chauveau fit plusieurs remarques sur les amendements que l'Association désirerait voir introduire dans la loi d'Éducation, et lui donna de sages conseils pour l'aider à discuter cette importante question.

M. C. Dion, secondé par M. J. B. Dugal, proposa et il fut résolu :

Que les membres de cette association sont heureux de la présence au milieu d'eux de l'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Instruction publique, et croient devoir présenter à cet Honorable Monsieur l'expression de leur vive reconnaissance pour les paroles bienveillantes qu'il leur a adressées et les sages conseils qu'il leur a donnés.

Les membres suivants s'inscrivirent pour des lectures à la prochaine conférence : M. N. Thibault, sur l'enseignement de la Géographie, et MM. B. Pelletier et D. Potvin, sur d'autres sujets.

Et l'assemblée s'ajourna au dernier vendredi de mai prochain.

NORBERT THIBAUT,
Président.
Ed. Carrier,
Secrétaire.

Revue Bibliographique.

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoirs d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska ; 2de édition. Paris, 1860.—
Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter, par le même auteur.
—L'art de la Conversation au point de vue Chrétien, par le R. P. Huguet ; 2de édition. Paris, 1860.—De la Charité dans les Conversations, par le même auteur.

(Suite.)

Cette idée d'attribuer la médisance à la curiosité si elle n'est point neuve a du moins le mérite d'être présentée avec beaucoup d'originalité et elle est d'une grande vérité pratique.

Quant à la médisance elle-même, aux procédés odieux qu'elle emploie, aux ruses quelquefois grossières, quelquefois habiles dont elle se sert pour parvenir à son but, aux épouvantables conséquences qu'elle entraîne, c'est là un sujet pour bien dire épuisé. Depuis, le portrait du médisant tiré des livres saints jusqu'à la charmante description de la calomnie de Beaumarchais, qui se chante à l'opéra avec une musique si imitative, que de magnifiques choses ont été dites sur ce sujet par les prédicateurs, les moralistes, les poètes et les romanciers ! (1)

Sur sa fréquence, on ne saurait rien dire de plus que cette question que l'on trouve dans un des livres saints : *Quel est celui qui ne pêche pas par la langue !* (Ecl.) Saint Paulin l'appelait le dernier piège du démon, celui dans lequel tombe ceux qui ont évité tous les autres, et le Père Bourdaloue l'appelait le vice propre des dévots. (2)

« La langue, dit Saint Bernard dans son style énergique et imagé, la langue est une petite partie de nous-mêmes ; mais si vous n'y faites pas attention elle fait beaucoup de mal : elle lèche par la flatterie, elle mord par la médisance, elle tue par le mensonge ; elle lie et on ne peut la lier ; elle se glisse comme le serpent, elle passe comme une flèche ; mais elle brûle cruellement ; elle pénètre facilement dans l'âme ; mais elle en sort difficilement. Du même trait elle cause la mort à trois personnes, à celui qui médit, à celui dont on médit et à celui devant qui l'on médit. »

Et cependant malgré tout ce qui se dit et s'imprime sur ce sujet, la médisance et la calomnie vont leur train, elles sont de tous les pays et de toutes les époques ; l'intempérance, l'immoralité, les désordres de toute espèce ont pour bien dire leurs périodes d'accroissement ou de répression ; mais la rage de dire du mal de ses semblables paraît être une des choses les plus difficiles à guérir ou à réprimer.

Le dilemme suivant que pose un illustre docteur est peut-être ce que nous avons vu de plus propre à faire rentrer les médisants en eux-mêmes au simple point de vue de l'honneur et du bon sens :

« Ou celui de qui vous parlez est votre ennemi, ou c'est votre ami, ou c'est un homme indifférent à votre égard. S'il est votre ennemi, dès lors c'est la haine ou l'envie qui vous engage à en mal parler, et cela même parmi les hommes a toujours été traité de bassesse et l'est encore. Quoique vous puissiez alléguer, on est en droit de ne pas vous croire et de dire que vous êtes piqué ; que c'est la passion qui vous fait tenir ce langage, que, si cet homme était dans vos intérêts, vous ne le décrieriez pas de la sorte, et que vous approuveriez en lui ce que vous censurez en ce moment avec tant de malignité.

« Au contraire, si c'est votre ami (car à qui la médisance ne s'attaque-t-elle pas ?), quelle lâcheté de trahir ainsi la loi de l'amitié, de vous élever contre celui là même dont vous devez être le défenseur, de l'exposer à la risée dans une conversation, tandis que vous l'entretenez ailleurs de belles paroles, de le flatter d'une part et de l'outrager de l'autre !

« Mais je veux que cet homme vous soit indifférent, n'est-ce pas une autre espèce de lâcheté de lui porter des coups si sensibles ? Puisque vous le regardez comme indifférent, pourquoi l'entreprenez-vous ? N'en ayant reçu nul mauvais office, pourquoi êtes-vous le premier à lui en rendre ? Qu'a-t-il fait pour s'attirer le venin de votre médisance ? Vous n'avez rien, dites-vous, contre lui, et cependant vous l'offensez et vous le blessez. Je vous demande s'il est rien de plus lâche qu'un tel procédé. »

L'anecdote suivante termine admirablement le chapitre de la médisance et de la calomnie :

« Saint Philippe de Néri reçut un jour une femme s'accusant d'être sujette à la médisance.

« Ce défaut est-il fréquent chez vous ? » demanda le saint.

« — Oui, très-fréquent, répondit la pénitente. En présence d'un averti si franc, l'habile directeur comprit qu'il y avait dans la mauvaise habitude de cette chrétienne plus d'étourderie et de légèreté que de perversité réfléchie. Il fallait avant tout éclairer cette âme sur les

suites fâcheuses de ce péché qu'elle commettait avec une si déplorable facilité. Comment s'y prit saint Philippe de Néri ? la recette est bonne ; elle mérite que nous la produisions ici dans l'intérêt de tous. Beaucoup de fautes ne sont si communes dans le monde que parce qu'on ne réfléchit pas assez qu'il suffit d'un instant pour les commettre, et que des siècles souvent ne suffisent pas pour les réparer. Comment, avons-nous dit, comment s'y prit saint Philippe ? Ecoutez et profitez de la leçon, vous tous qui lisez ces lignes.

« — Ma chère fille, dit le saint à sa pénitente agenouillée, votre faute est grande, mais la miséricorde de Dieu est grande aussi ; avec la prière, avec la volonté énergique de vous corriger, je ne doute pas que vous ne triomphiez bientôt de la mauvaise inclination dont vous venez de vous accuser. Pour votre pénitence, mon enfant, voici ce que vous ferez : Vous irez au marché voisin ; vous achèterez une poule récemment tuée et couverte de ses plumes ; vous vous acheminerez ensuite hors la ville, jusqu'à un point déterminé, en faisant plusieurs détours, et en plumant la poule que vous tiendrez en vos mains pendant toute la durée de la promenade que je vous impose. Votre course finie et la poule plumée, vous reviendrez me trouver pour me rendre compte de votre ponctualité à remplir mes ordres, que je vous donne au nom du Dieu dont je suis le ministre.

« Inutile de dire l'étonnement de cette femme si étrangement punie par un saint religieux, incapable assurément d'une plaisanterie dans l'exercice même de son auguste ministère.

« — J'obéirai, mon Père, dit-elle en faisant taire toute objection dans son esprit, j'obéirai.

« Et la voilà qui se rend au marché voisin, achète une poule, puis se met en route en la plumant, comme elle en avait reçu l'ordre.

« Bientôt elle revient vers son confesseur, pressée de lui faire part de son exactitude à accomplir la pénitence imposée, et désireuse aussi d'avoir l'explication d'une si singulière pénitence.

« — Ah ! dit le saint en retrouvant sa pénitente, vous avez fidèlement suivi la première partie de mon ordonnance comme médecin de votre âme ; accomplissez maintenant la seconde, et vous serez guérie. Retournez à l'endroit d'où vous arrivez, repassez par les mêmes chemins, et ramassez une à une toutes les plumes de la poule que vous venez de dépouiller de vos mains.

« — Mais c'est impossible, s'écria la pauvre femme au comble de la surprise, c'est impossible. J'ai semé ces plumes au hasard et de tous les côtés sur ma route : le vent en a emporté plusieurs dans les directions les plus opposées. Comment voulez-vous, mon Père, que je puisse les retrouver maintenant ?

« — Eh bien ! mon enfant, dit aussitôt le bon religieux, eh bien ! les médisances sont comme ces plumes que vous renoncez à pouvoir rattraper une fois que le vent les a dispersées. Vos paroles meurtrières et funestes sont allées dans toutes les directions ; rattrapez-les maintenant si vous le pouvez !... Allez et ne péchez plus.

« L'histoire ne nous dit pas si la bonne femme se corrigea, mais c'est probable. Cette leçon emporte la pièce, il fallait être un saint pour la trouver ; il faudrait être un sot pour ne pas en tirer profit. »

La manie de répéter à ses amis ce que d'autres ont dit sur leur compte est une des plus dangereuses choses quoiqu'une des plus communes que l'on rencontre dans le monde. C'est insulter grossièrement celui à qui l'on s'adresse ; et l'on ne saurait manquer d'avantage aux convenances, à la délicatesse, à la plus simple politesse. Quelle différence y a-t-il entre dire soi-même des injures à une personne ou lui redire celles que d'autres ont proférées ? C'est agir cruellement avec ses amis, et d'une manière inexcusable et tout à fait sauvage envers de simples connaissances que de les affliger par de semblables discours. De même que le meilleur moyen de faire disparaître l'infâme et lâche habitude d'écrire des lettres anonymes serait de les brûler sans même achever de les lire, et de n'en jamais rien dire à personne ; le meilleur moyen de décourager les rapports serait de n'en tenir aucun compte. (1)

Le Père Huguet donne des motifs très-sages du peu de cas que l'on doit faire de tout ce qui nous revient de cette manière.

« Mais, de peur qu'en prenant même une résolution de juger sainement des rapports qu'on nous fera, et de n'en croire aucun qui ne soit revêtu de circonstances qui le rendent entièrement assuré, on ne laisse pas de s'y tromper, en prenant pour certain ce qui ne l'est plus, il est bon de faire réflexion sur quantité de rapports qu'on remarque tous les jours, qui, paraissant constants et indubitables, se trouvent néanmoins

(1) « Les lettres anonymes sont une chose si lâche, dit un écrivain distingué, qu'un homme de cœur et de sens ne doit se les permettre sous aucun prétexte, pas même pour la plus légère et la plus inoffensive plaisanterie. Quant à celui qui se les permet pour affliger ou mortifier quelqu'un, ou pour faire du tort à un tiers, il n'y a pas d'infamie ni de bassesse dont je ne le pense capable. Si je découvrais qu'une personne a écrit une lettre anonyme de ce genre, je ne songerais pas plus à vivre dans son intimité ou même dans sa société que dans celle d'un faussaire ou d'un empoisonneur. »

(1) Relire la charmante poésie de Mde. Ségalas : *Les médisants* que l'on trouve dans notre premier volume p. 129.

(2) Prenez garde ajoutait-il, je ne dis point que c'est le vice de la dévotion, à Dieu ne plaise !

à la fin très-faux. Qui ne croirait, par exemple, le témoignage d'un homme sincère qui dit qu'il a appris telle et telle chose de la propre bouche d'un autre ? Et cependant il arrive tous les jours des différends entre des personnes sincères dans lesquels l'un soutient qu'il n'a point dit ce que l'autre soutient qu'il a entendu, sans qu'il y ait lieu pour cela de soupçonner ni l'un ni l'autre de mensonge et de fourberie. Cela peut arriver en mille manières, que l'on découvrirait aisément si on y voulait faire attention. On corrige à tout moment dans ce qu'on écrit des équivoques qui s'y glissent, de peur qu'elles ne portent de faux sens dans l'esprit des autres. On prévient les doutes qui pourraient s'élever dans leur esprit sur ce qu'on leur propose et les fausses conséquences qu'ils en pourraient tirer. Et avec tout cela, on n'évite pas toujours que ce qu'on écrit ne soit mal pris et mal entendu, et qu'on ne soit obligé à de longs éclaircissements. Que doit-il donc arriver dans des entretiens passagers où l'on n'apporte ni soin, ni application, ni précaution, où l'on n'exprime la plupart des choses qu'imparfaitement, en s'en remettant souvent à l'intelligence de ceux à qui l'on parle ? Et qui peut s'étonner qu'elles soient souvent prises à contre-sens, en sorte que l'on s' imagine avoir entendu ce que l'autre n'a jamais prétendu dire (1) ?

« Le sens de nos paroles n'est pas tout renfermé dans les termes dont on se sert pour s'exprimer ; il dépend quelquefois des discours qui ont précédé. Un ton, une inflexion, un geste, un air de visage, en change la signification, et souvent même il dépend des pensées que l'on suppose dans ceux à qui l'on parle ; de sorte que, si, faute d'attention, ils ne prennent pas garde à cette suite, à ce ton, à cet air, ou si l'on s'est trompé en leur attribuant certaines pensées qu'ils n'avaient point, et qui en faisaient néanmoins partie, ils se trompent presque nécessairement dans l'intelligence de ce qu'on leur dit, et conçoivent un sens tout autre que celui qu'on voulait leur faire concevoir (2).

« Il naît de là une autre méprise encore plus surprenante. C'est que, comme notre âme n'est accoutumée à concevoir les choses que par le moyen des paroles, toutes les fois que des gens prennent à contre-sens ce qu'on leur dit, cette fausse impression se peint dans leur imagination avec de certains termes dont ils empruntent une partie de ceux qui parlent, et ils en fournissent l'autre. Mais, dans la suite, le souvenir de ce qu'ils ont ajouté s'efface de leur esprit ; ils ne distinguent plus ce qu'ils ont entendu de ce qui vient d'eux. Et ainsi ils attribuent de bonne foi, à celui qui les a entretenus, toutes les paroles qui marquent la fausse impression qu'ils ont conçue, parce qu'ils la trouvent dans leur esprit revêtue de ces paroles.

« Ce qui est pris à la lettre par ceux qui sont peu éclairés est entendu spirituellement par ceux qui ont plus de lumières. Dans ce que la sainte Ecriture nous rapporte, il faut souvent quitter l'histoire et le fait pour découvrir le mystère de ce qui est signifié.

« Il y a des hommes qui, faisant des récits des entretiens qu'ils ont eus avec quelqu'un, et ne se souvenant plus exactement des choses, le font parler selon un souvenir confus qui leur en reste. Que si on leur demandait alors s'ils sont bien assurés de ce qu'ils rapportent, ils diraient que non, et qu'ils n'en voudraient pas être garants. Mais, dans la suite, ils dissipent peu à peu leurs doutes et finissent par acquiescer l'assurance qu'ils n'avaient pas d'abord, et cela d'une manière assez plaisante. Car, en faisant ces récits, ils se les impriment fortement dans la mémoire, et ils oublient au contraire cette disposition de défiance et d'incertitude avec laquelle ils les avaient faits dans le principe, de sorte qu'ils s'imaginent ensuite que ce souvenir exact est un effet des choses mêmes au lieu qu'il ne vient que du récit fréquent qu'ils en ont fait.

« Il est donc juste, quand on accuse quelqu'un d'avoir dit quelque chose qui peut retomber ou sur lui ou sur quelque autre, de s'informer avant que de croire ce rapport, si ceux qu'il regarde en demeurent d'accord ; et quand on apprend qu'ils le désavouent, il faut suspendre son jugement et chercher dans les circonstances du rapport de quoi se déterminer de côté ou d'autre. Car il est quelquefois plus profitable que celui à qui on attribue quelque chose l'ait dit, et quelquefois qu'il ne l'ait point dit.

« Quand il s'agit, par exemple, d'un discours qui marque quelque sentiment, si celui qui le désavoue déclare que non-seulement il n'a jamais tenu ce discours, mais qu'il n'est point et n'a jamais été dans les dispositions qu'il suppose, son témoignage est infiniment plus croy-

(1) Dans la conversation des gens qui savent causer, les mots ne sont que pour un quart : le ton, le geste, la physionomie font les trois autres.

« La plupart du temps, dit Montesquieu, les paroles ne signifient point par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit. Souvent, en redisant les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens ; ce sens dépend de la liaison qu'elles ont avec d'autres choses. Quelquefois le silence exprime plus que tous les discours. »

(2) Il n'y a rien de plus ordinaire que de mentir en disant vrai, parce qu'on ne dit vrai que des paroles, et qu'on représente des affections et des mouvements qui sont faux par son ton, par son visage, et par d'autres circonstances. (NICOLE.)

able que le rapport de ceux qui prétendraient avoir entendu ce discours de lui. Car un sentiment est une chose permanente à l'égard de laquelle on ne saurait presque se tromper : au lieu qu'il est très-facile de prendre à contre-sens les paroles d'un autre et de se persuader ainsi d'avoir entendu ce qu'il n'a point dit.

« On n'en finirait pas si on voulait rapporter en détail toutes les manières dont on peut se tromper dans l'intelligence de ce qu'on nous dit. Il suffit qu'on soit persuadé en général qu'il y en a un très-grand nombre. »

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, janvier et février 1865.

BLOCK : Dictionnaire général de la politique, par M. Maurice Block ; tome II, in-8 à 2 vol., 1140. Lorenz.

BONNET : Souvenirs de Guy Joseph Bonnet, général de division des armées de la république d'Haïti ; aide-de-camp de Rigaud. Documents relatifs à toutes les phases de la révolution de St. Domingue accueillis et mis en ordre par Edmond Bonnet ; in-8, xxiii-502 p. et portrait, 8 fr. Durand.

D'ALTEMONT : Narrations et lettres à l'usage des écoles, (sujets et corrigés) par Louis d'Altemont ; in-12, iv-327. Hachette. 2 fr. 50c.

BEHAGHEL : L'Algérie—histoire, géographie, etc. ; in-12, 430 p. Challamel. 4 fr.

FISQUET : La France pontificale, histoire chronologique et biographique de tous les archevêques et évêques de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours : tome 1er, in-8, lxiv-752 p. et portrait. Repos. 8 fr.

L'ouvrage entier se composera de 25 vols. qui se vendront séparément.

LESCUR : La Princesse de Lamballe, sa vie et sa mort, d'après des documents inédits par M. de Lescur, ouvrage orné d'un portrait par Fleischmann et d'autographes ; in-8, 484 p. 8 fr.

MARTIGNY : Dictionnaire des antiquités chrétiennes, contenant le résumé de tout ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au moyen âge exclusivement, ouvrage accompagné de 270 figures ; in-8, viii-681 p. Hachette. 15 fr.

BEAUMONT et FLETCHER : Contemporains de Shakespeare, traduits par E. Lafond avec notice biographique ; in-8, xii-577. Hetzel.

CHRYSOSTÔME (Saint Jean) : Œuvres complètes traduites en français, sous la direction de M. Jearmin, professeur de rhétorique à St. Dizier ; tomes IV et V, gr. in-8 à 2 vol., 1207 p. Guérin ; chaque vol. 6 fr. 50c. L'ouvrage formera de 10 à 11 volumes.

SAGARD : Histoire du Canada, par le Frère Gabriel Sagard, Théodat, reproduction fac-simile de l'édition de 1636 ; 1er vol. Tross. 12 fr.

L'ouvrage formera quatre volumes et coûtera 48 fr. C'est un peu cher ; mais ce n'est point surprenant nous disant un de nos amis ; c'est un prix atroce. Nous avons pardonné à notre ami ce jeu de mots atroce lui-même, de même que nous pardonnons à M. Tross le prix un peu élevé de ses reproductions, car les livres rarissimes qu'il réimprime à un très petit nombre d'exemplaires étaient rendus à des prix fabuleux et ne se trouvent même plus à aucun prix. Nous avons mentionné dernièrement la réimpression fac-simile du second voyage de Cartier faite sur le seul exemplaire connu de l'édition de 1545, lequel se trouve au Musée Britannique ; l'Histoire du Canada de Sagard était devenue aussi très-rare. Nous n'en connaissons que deux exemplaires en Canada, un à la Bibliothèque de l'Université Laval et l'autre entre les mains d'un de nos plus habiles collectionneurs. Le *Grand Voyage au pays des Hurons* du même auteur, quoique moins rare l'est encore beaucoup ; nous n'en connaissons dans le pays que six exemplaires. Si M. Tross republiait Lescarbot, il ajouterait encore aux services qu'il vient de rendre à notre histoire et à notre ancienne littérature.

CARAYON : Premières missions des Jésuites au Canada. Lettres et documents inédits, publiés par le P. A. Carayon ; 1 vol. in-8, xvi-304 p. 12 fr.

CARNÉ de : L'Europe et le second Empire ; in-18, xix-328. Douniol. 3 fr.

FAUGÈRE : Fragments de littérature morale et politique ; t. II, in-18, 410 p. Hachette. 6 f.

NAPOLÉON III : Histoire de Jules César avec une préface par S. M. l'Empereur des Français ; t. I, gr. in-4, vi-361 p. quatre cartes et un portrait de Jules César. Plon. 50 fr.

Il se fait simultanément une édition anglaise et une édition allemande. Le sultan a de plus ordonné une traduction en langue turque.

MARCOU : Notice sur les gisements des lentilles trilobitiformes taconiques de la Pointe-Lévis au Canada, par M. Jules Marcou, (extrait des Bulletins de la Société Géologique de France) ; 16 p. et 2 pl.

DASPRÈS : Le Christ de l'histoire en face du Christ de M. Renan ; 84 p. in-8.

CAMPARDON : Marie Antoinette et le procès du collier d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris, par M. Emile Campardon ; in-8, viii-452 p. 8 fr.

FÉLIX ; Jésus-Christ et la critique nouvelle. Conférences de Notre-Dame de Paris, par le Père Félix ; 1 vol. in-8, 55 p. 3 fr. 50c.

DUPANLOUP : L'Encyclique du 8 Décembre et la Convention du 15 Septembre ; (brochure).

Londres, janvier 1865.

STEPHENS : Normandy ; its Gothic Architecture and History as illustrated by 25 photographs ; 8vo, pp. 58. Cennett. 21 s.

SERMONS on the reunion of Christendom by members of the Roman Catholic, Oriental and Anglican Communions ; in-12o, 330 pp. Master.

Ce curieux ouvrage publié par la Société établie pour la réunion des trois églises romaine, anglicane et grecque, est dédié à SS. Pie IX, au Patriarche de Constantinople et à l'Archevêque de Canterbury. Nous voyons par le *Tablet* que l'on a censuré à Rome l'union de prières instituée entre les membres du clergé des trois églises.

Québec, janvier et février 1865.

LE FOYER CANADIEN : Les quatre premières livraisons de ce recueil pour 1865 sont parues sous un même couvert. Elles renferment une excellente biographie de feu M. l'abbé Ferland, président du bureau de direction du *Foyer*, par M. Lajoie, et une étude de M. LaRue sur les chansons historiques canadiennes qui fait suite à son étude sur les chansons populaires. C'est un travail intéressant et bien écrit. Au sujet de la chanson sur le *Mercur*, M. LaRue a commis une singulière erreur. L'apothicaire *Racy* n'est autre que l'anagramme du nom de M. Cary, propriétaire du *Mercury*, que le chansonnier travestissait en apothicaire pour continuer le jeu de mots sur lequel roule toute la chanson. L'esquisse de M. Lajoie est accompagnée d'une bonne photographie par Livernois.

GAGNON : Les chansons populaires du Canada, recueillies et publiées avec annotation, paroles et musique, par M. Ernest Gagnon ; 1ère livraison. Bureau du *Foyer*.

CAUCHON : L'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, par l'Honorable Joseph Cauchon ; in-8, 152 p. Côté.—Le même ouvrage en anglais traduction de M. Macauley.

Nous extrayons de ce remarquable travail le passage suivant qui résume l'exposé des forces économiques et politiques de la future confédération :

« Quels sont, en effet, les éléments d'un grand peuple ? C'est un grand territoire, propre à la culture et riche autrement, par ses minerais et la diversité de ses sources de richesses ; c'est une vaste navigation intérieure, qui vous facilite le moyen de porter à l'étranger vos produits et d'en rapporter les siens à bon marché ; c'est un immense littoral océanique et des havres nombreux et profonds que vous puissiez approcher, tous les jours de l'année, et qui permettent un grand commerce et un grand développement de ces armées de mer et de ces batteries flottantes, sans lesquelles vous ne pouvez exercer, au loin, aucune influence morale ou matérielle, ni y porter, en sûreté, vos produits.

« Or, le Haut et le Bas-Canada, réunis, possèdent-ils, à eux seuls, tous ces éléments réunis ? Ils ont un sol fertile, vaste et capable de nourrir un grand peuple ; ils ont déjà une population de près de trois millions d'âmes et qui se double en vingt-cinq ans ; ils ont une immense navigation intérieure, des canaux et des chemins de fer sur une vaste échelle ; ils ont déjà un commerce qui produit l'étonnement et l'admiration de l'étranger. Mais leurs mers intérieures, leurs canaux et leurs havres sont fermés, à la navigation et au commerce, durant cinq mois de l'année. Ils ne sauraient donc, en restant seuls, être jamais un peuple maritime et commercial. Il faut donc qu'ils agrandissent encore leur territoire et qu'ils possèdent des havres sur l'océan, afin que, pour les flottes comme pour le commerce, ils aient des marins. Il faut donc qu'ils s'allient les provinces atlantiques et qu'ils fassent, avec elles, un tout compacte, dans une union ayant pour base l'équité, la protection et la force communes.

« Nous avons nos mines de cuivre et de fer ; mais nous n'avons pas de charbon. Or, le bassin houillier du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse est dix fois grand comme celui de l'Angleterre ; et, sans charbon, comment mettre nos usines en mouvement et alimenter nos flottes, lorsque nous en aurons ?

« La Nouvelle-Ecosse et l'île de Terre-Neuve possèdent des havres assez profonds et assez vastes pour abriter, à l'aise et en tout temps, les flottes de toutes les nations. Terre-Neuve, la plus vaste station de pêche du monde, est le point de l'Amérique le plus rapproché de l'Europe ; ce serait donc, aux confins de l'océan, avec ses ports ouverts, tous les jours de l'année, notre premier boulevard, notre station militaire la plus avancée et notre premier arsenal maritime. C'était à ce point de vue surtout qu'il était important de la faire entrer dans l'Union, même au prix d'un sacrifice pécuniaire.

« Avec Terre-Neuve, le Cap-Breton, Halifax et les petites îles situées dans le Canal Saint-Paul et à l'embouchure du détroit de Belle-Isle, et les havres qui s'y trouvent, nous commanderons l'entrée du golfe Saint-Laurent, dans

toutes les saisons de l'année, et nous pourrions le fermer au besoin à toutes les nations.

« La nature semble avoir combiné, exprès pour la nation qui doit naître à l'existence, tous ces moyens de défense, de prospérité et de grandeur.

« Si on allait nous dire que notre esprit vogue, loin de la réalité, dans le pays de l'imagination, des théories et des espérances, nous leur répondrions : N'avons-nous pas déjà un peuple de quatre millions, un commerce extérieur de \$137,500,000, une navigation océanique, représentée par près de cinq millions, et un cabotage de près de six millions de tonneaux ? Quelles sont donc les nations qui ont commencé ainsi, et, à part deux ou trois, quelles sont celles, aujourd'hui, qui peuvent montrer un pareil bilan de prospérité et donner, pour l'avenir, de pareilles garanties de force et de viabilité ? »

CASGRAIN : Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, précédée d'une esquisse sur l'histoire religieuse des premiers temps de cette colonie, par l'abbé H. R. Casgrain ; in-8, 467 p. G. E. Desbarats.

Nous avons déjà eu occasion de féliciter M. l'abbé Casgrain sur la publication d'un volume de *Légendes Canadiennes* qui a été bien accueilli du public. Ce nouveau travail d'un genre tout différent laisse le premier bien en arrière et assure à M. Casgrain une place parmi nos meilleurs écrivains. La Mère Marie de l'Incarnation a été une des grandes figures de notre histoire. Sa vie toute ascétique et en même temps toute héroïque a déjà attiré l'attention de bien des hommes éminents.

Ses *Lettres spirituelles et historiques*, sa *Vie* par don Claude Martin, son fils, et celle qu'a publiée le Père Chaulvoix, sont maintenant des livres extrêmement rares. On doit donc savoir gré à l'abbé Casgrain d'avoir réuni tous les matériaux pour une histoire complète et en même temps compacte de cette femme justement célèbre et que Bossuet a appelée la Thérèse du Nouveau-Monde. Il s'est complètement identifié avec son sujet, il l'a traité en écrivain convaincu et charmé ; il s'est approprié les idées et jusqu'au style de l'époque qu'il a esquissée. Son introduction est un excellent discours sur les origines canadiennes, écrit d'un style élégant, riche et plein d'un noble enthousiasme. L'exécution typographique fait honneur au pays ; ce beau volume est de plus orné d'un portrait photographié sur une ancienne gravure, et de deux excellentes gravures sur acier, représentant les deux premiers monastères des Ursulines de Québec détruits par le feu.

JULES GÉRARD : La chasse aux lions par Jules Gérard, le tueur de lions avec portrait et biographie de l'auteur. Combat d'un tigre contre un lion, par Jacques Arago ; in-12, 272 p. Bibliothèque du *Canadien*. Duquet.

St. Hyacinthe, février 1865.

MGR. GAUME, sa thèse et ses défenseurs. Les classiques chrétiens et les classiques payens dans l'enseignement ; in-8, 33 p. Lussier.

Toronto, février 1865.

RYERSON : Remarks on the new separate school agitation, by Dr. Ryerson ; 26 pp. Lovell and Gibson.

Montréal, janvier et février 1865.

DOUTRE : Le principe des nationalités, par Gonzalve Doutré ; (brochure).

LUSIGNAN : L'École militaire de Québec, par A. Lusignan ; (brochure).

DESSAULLES : La guerre américaine, son origine et ses vraies causes, par l'hon. L. A. Dessaulles ; 75 p.

NOUVEAU MOIS DE MARIE, par un prêtre du diocèse de Montréal ; in-32, vi-273 p. Sénécal.

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE : Cet excellent recueil a offert à ses abonnés pour prime un portrait du Colonel de Salaberry. Il a publié en même temps une biographie du héros de Châteauguay. Cet article et plusieurs autres sur l'histoire du Canada, font de cette publication un précieux trésor pour notre jeunesse.

LA REVUE CANADIENNE : Les livraisons de janvier et de février nous ont donné la fin du travail de M. de Bellefeuille sur le code civil, et le commencement d'une étude sur la confédération, par M. Royal. M. Bourassa a aussi commencé et doit continuer chaque mois une revue des événements qui se produisent sur notre continent. Les deux premières sont dictées avec la verve spirituelle qui caractérise cet élégant écrivain.

LE PERROQUET : Tel est le titre d'un journal hebdomadaire dans le genre du *Charivari*, écrit, dessiné et publié par M. H. Moreau. Les caricatures lithographiées portent alternativement sur l'un et l'autre parti politique, et le nouveau journal a jusqu'ici le mérite d'avoir la gaieté impartiale autant que spirituelle.

Petite Revue Mensuelle.

L'encyclique du Souverain Pontife continue d'être le principal sujet des discussions de la presse politique en France et dans tout le monde catholique. Jamais peut-être à aucune époque les questions religieuses n'ont été aussi intimement liées aux questions politiques, jamais les rapports du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel n'ont été l'objet d'aussi vives pré-

occupations. En France, l'autorité s'armant d'une loi déjà vieille, a défendu la lecture en chaire, d'une partie de l'encyclique et de l'un des documents qui l'accompagnent, comme étant propres à inspirer de la défiance et du mépris pour la constitution de l'Empire. Quelques évêques ont passé outre et ont été dénoncés au Conseil d'Etat, par la procédure surannée de l'appel comme d'abus. Par un contraste assez piquant, au nom des libertés nouvelles, que l'encyclique aurait maltraitées, on fait revivre d'anciennes entraves à la liberté des cultes et à celle de la publicité.

La *Revue des Deux Mondes*, qui n'est point favorable à l'encyclique, comme on le sait, fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Si nous avions besoin d'un exemple présent, parlant et saisissant, afin de démontrer l'inanité des mesures auxquelles le gouvernement a cru devoir recourir pour protester contre l'encyclique, la brochure de M. Dupanloup nous le fournirait ; si nous avions besoin d'un exemple significatif pour montrer aux catholiques l'avantage qu'ils doivent trouver dans l'abandon des prérogatives qu'ils ont demandées jusqu'à présent à l'union du spirituel et du temporel, à la confusion de l'église et de l'état, et dans l'usage simple et direct des garanties du droit commun, nous n'aurions également qu'à signaler l'éloquent écrit de M. l'évêque d'Orléans sur la convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre.

« Du côté de l'état, la preuve est complètement faite aujourd'hui de la stérilité et de l'inefficacité des restrictions illusoires que le gouvernement peut opposer à l'initiative épiscopale au nom de la vieille législation des articles organiques. Qu'a voulu le gouvernement en défendant aux évêques de lire et de commenter l'encyclique dans leurs chaires ? A-t-il eu l'idée d'empêcher que l'encyclique n'arrivât à la connaissance des fidèles ? A-t-il entendu empêcher que les doctrines politiques de l'encyclique ne fussent publiquement avouées et recommandées par les évêques français ? Cette intention, si elle a été la sienne, a été, on en conviendra, déjouée de la façon la plus éclatante. Il a suffi de la presse pour fournir à l'encyclique une publicité universelle. Tous les évêques, en protestant contre l'interdiction qui leur était signifiée, ont donné à l'encyclique une adhésion retentissante. Enfin M. l'évêque d'Orléans ne s'est pas contenté d'une simple protestation : il a pris hardiment l'offensive. Il a combattu avec une rare vigueur la politique du gouvernement envers l'Italie : il a expliqué et défendu l'encyclique avec une ardeur et une verve qui ont réconforté ses amis, et que ses adversaires eux-mêmes ont admirées. A en juger par le résultat, la lettre ministérielle du 1^{er} janvier a donc complètement manqué le but qu'elle se proposait ; elle n'a eu vis-à-vis des évêques que l'effet d'une vexation puérile et inefficace ; elle leur a été un prétexte commode pour déplacer le terrain de la discussion, et pour changer une position défensive pleine d'embarras contre une attitude de protestation et de revendication qui leur procure et la force morale et les honneurs de la lutte. En embrouillant la controverse engagée entre les prétentions pontificales et les principes de la société moderne, elle a momentanément affaibli la cause de ces principes.

« Du côté de l'église, le caractère et la portée de la résolution prise par M. l'évêque d'Orléans ne méritent pas moins d'être attentivement remarqués. Si nous n'étions pas dans la France d'après 89, si l'ancienne confusion du spirituel et du temporel qui formait avant la révolution la constitution de l'église gallicane, subsistait encore, M. Dupanloup n'eût pas pu abriter l'accomplissement de ce qu'il considère comme son devoir d'évêque dans l'exercice de son droit de citoyen ; en cas de conflit entre le spirituel et le temporel, il ne lui eût pas plus été permis de publier une brochure que d'écrire un mandement ; il lui eût été impossible de déjouer la fiction d'une interdiction ministérielle ou parlementaire par un acte qui ne relève que du droit commun. Si M. l'évêque d'Orléans a pu remplir ce qui à ses yeux est un devoir de conscience, si, se débattant dans ce qu'il appelle ses chaînes, il a cependant trouvé « un moyen de dire et de crier ce qu'il a dans l'âme et sur les lèvres, » s'il a fait comme citoyen ce qu'il n'aurait pu faire comme évêque, à quoi le doit-il ? Il le doit, et certes il n'a pas lieu de s'en plaindre, à ce peu de liberté de presse que notre législation a encore conservé. Il a pu parler librement comme évêque, parce qu'on peut encore parler en France comme citoyen, avec une certaine liberté, dans une brochure. Lui, qui veut conserver à la tête de la hiérarchie catholique l'union de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, il vient donc de faire avec éclat un acte d'église libre dans l'état libre. La contradiction est piquante et vaut la peine d'être notée au passage. Encore une fois, M. Dupanloup n'a point lieu de s'en plaindre, et nous ne nous en plaignons point, nous non plus. Il faut bien voir un effet de l'invincible force des choses et une des tendances nécessaires de ce temps-ci, dans ce premier hommage de fait rendu par un évêque français au système qui dans tous les pays libres doit désormais placer la liberté de conscience sous la sauvegarde de la liberté politique.

« Quoi qu'il en soit et en dépit des confusions qu'ont produites la lettre ministérielle aux évêques, les protestations de ceux-ci et les appels comme d'abus, il faudra bien que le débat soit repris dans les termes mêmes où l'ont posé la convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre, dans les termes où M. Dupanloup l'a franchement abordé. L'arène du conseil d'état n'est point assez large pour contenir ou détourner une telle controverse. De grandes discussions parlementaires où tous les organes des opinions du pays, où la voix surtout du gouvernement, devront se faire entendre, peuvent seules édifier et diriger la conscience publique sur ces immenses questions de l'avenir de l'Italie et de la papauté temporelle, L'écrit de M. Dupanloup a un mérite dont ses adversaires doivent lui savoir

gré : il va au fond des choses, et par la force des coups qu'il porte il doit pousser le débat à ses conséquences extrêmes. »

Cette brochure de Mgr. Dupanloup est en effet un immense service rendu aux catholiques de France et de tous les pays constitutionnels.

Elle en est déjà à sa vingt-sixième édition. Le *Correspondant*, dont les opinions politiques sont d'ordinaire les mêmes que celles de l'évêque d'Orléans, s'exprime comme suit sur l'encyclique et les conséquences que l'on a voulu en tirer :

« Nous avons paisiblement attendu les instructions de nos pasteurs légitimes, les évêques, à qui elle était adressée, et qui avaient seuls qualité et mission du chef de l'église pour en faire apprécier le sens et la portée.

« Cette attente a été longue à se réaliser, on sait pourquoi. Par une circulaire du 1^{er} de ce mois, M. le garde des sceaux, faisant application de l'article 1^{er} de la loi du 18 germinal an X, a interdit la publication d'une partie de l'encyclique et d'un des documents qui y étaient joints.

« Si nous avions eu besoin d'être éclairés sur la légitimité d'une pareille interdiction qu'aucun concordat n'a reconnue, rien n'aurait été mieux fait pour nous en montrer les dangers que la situation étrange où, dans le cas présent, il n'a pas tenu au gouvernement de placer les catholiques de France.

« Ils restaient en présence de censures pontificales dont quelques-unes touchent aux matières les plus graves de la vie civile, et intéressent, par conséquent, non-seulement leur croyance, mais leur conduite. Beaucoup de ces propositions étaient extraites d'anciennes allocutions pontificales dont la collection n'est point entre les mains des fidèles, et qui seules pourtant peuvent en déterminer l'exacte application. Si jamais instructions autorisées et venant de haut furent attendues, c'est en ce cas. Et cependant l'espoir même en était refusé, tandis que les actes pontificaux restaient exposés à toutes les calomnies de la presse irréligieuse, et tandis que le gouvernement lui-même, en les déclarant contraires aux constitutions de l'état, établissait un conflit entre les deux lois politique et religieuse auxquelles un Français catholique est soumis.

« Heureusement le courage de nos évêques a été à la hauteur de leur mission et de notre attente. Plusieurs ont protesté ; quelques-uns se sont même exposés aux poursuites de la justice administrative ; d'autres, pour faire connaître leur pensée, ont eu recours, à défaut de la publicité officielle qui leur était interdite, à cette publicité commune de la presse qui est la défense de tous les droits méconnus.

« A mesure qu'ils ont parlé, le jour s'est fait, les préventions sont tombées, et peu à peu on voit se dissiper les fantômes dont on a essayé d'effrayer l'esprit public.

« Ainsi, de Rome même, Mgr. l'évêque de Nîmes a déclaré, dans une lettre à M. le garde des sceaux, que l'encyclique ne contenait aucune proposition inconciliable, dans les termes où elle s'exprime, avec les bases de la constitution française. Mgr. l'évêque de Blois, dans une lettre au même ministre, affirme que l'encyclique n'est point, comme le supposaient par un déplorable malentendu des hommes honorables, une déclaration de guerre aux lois sur la tolérance et sur la liberté des cultes. Il a démontré non moins victorieusement, d'après les paroles du Pape lui-même, que les progrès de la civilisation moderne avec lesquels le Saint-Père, dans la quatre-vingtième proposition du *Syllabus*, condamne l'erreur de ceux qui prétendent qu'il doit transiger, ne sont ni les progrès véritables ni la vraie civilisation, mais les actes oppressifs et violents auxquels l'esprit révolutionnaire prodigue ces noms précieux.

« Les paroles suivantes de Mgr. l'évêque de Strasbourg méritent aussi d'être recueillies :

« Pie IX, successeur du Pontife qui souscrivit avec tant de bonheur au Concordat français de l'an X ; Pie IX, successeur d'un autre Pontife qui fit savoir aux évêques de Belgique que ceux-ci pouvaient, en toute sûreté de conscience, prêter serment de fidélité à la très-libérale Constitution du nouveau royaume, Pie IX n'a jamais entendu inciter les catholiques de France au mépris des lois qui régissent leur patrie, et sous l'empire desquelles elle a rendu à l'église plus de services peut-être que nulle autre nation. Ah ! ce serait outrager sa grande âme que de discuter longtemps un tel grief. Oui, nous pouvons rester bons catholiques, et respecter sincèrement, non par force, mais par raison et par conscience, les droits que nos compatriotes des autres cultes tiennent de l'histoire, des mœurs et des lois de la France.

« Nous avons entendu les archevêques de Besançon et de Tours, les évêques de Nantes, de Metz, d'autres encore qui ont pris courageusement la parole, et que nous voudrions tous nommer.

« Enfin, un prélat qui n'a jamais manqué depuis dix ans à la défense des droits du Saint-Siège, ni à la réfutation d'aucune des calomnies dirigées contre lui. Mgr. l'évêque d'Orléans, a consacré le second chapitre d'une brochure éloquente qui est depuis hier entre les mains de tout le monde, à traiter les principales questions que fait naître le texte de l'encyclique. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

« Ces communications, encore incomplètes, nous permettent pourtant déjà de déterminer assez nettement les devoirs que l'encyclique du 8 décembre impose aux catholiques engagés dans les luttes de la presse et de la vie politiques.

« Ces devoirs nous paraissent éclaircis, mais non changés. Le Saint-Père leur dénonce avec une solennité nouvelle des erreurs de principe dont ils doivent préserver non moins leur pensée que leur langage. Il ne leur

demande pas de sortir des institutions de leur pays et de méconnaître soit les nécessités impérieuses, soit les progrès véritables de leur temps.

« Représentant immuable de l'unité dans la vérité, pas plus aujourd'hui qu'hier il ne peut considérer comme un bien l'indifférence religieuse érigée en système dans beaucoup de lois modernes ; mais, pas plus aujourd'hui qu'hier non plus, il ne demande aux catholiques de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, de refuser l'obéissance ou le serment aux constitutions de leur pays qui établissent la liberté civile des cultes.

« Il ne les détourne donc pas de faire appel, pour le bien de l'Eglise elle-même, à toutes les garanties du droit commun et aux libertés publiques que leurs institutions consacrent, et, en retour de la force qu'ils y puisent, de porter à ces institutions elles-mêmes, sans les croire parfaites, un dévouement plein de loyauté.

« Dans cette mesure, qu'il s'est toujours proposé de ne pas dépasser, le *Correspondant* croit pouvoir continuer l'œuvre à laquelle il s'est voué, et poursuivre, en même temps que la défense de l'Eglise, le développement de nos institutions politiques dans le sens de la liberté. Il a la confiance de rester fidèle dans cette voie à la subordination catholique dont il a toujours eu la ferme volonté de ne pas s'écarter. Les faits montreront la sincérité de ses paroles en même temps qu'ils feront voir que la pleine soumission du fidèle n'entraîne pour les catholiques, l'oubli d'aucun des devoirs, ni l'abandon d'aucun des droits du citoyen. »

Le parlement Britannique et les chambres françaises ont été convoqués presque vers le même temps. Le discours de Notre Gracieuse Souveraine contient une allusion au projet de confédération des provinces anglaises de l'Amérique, et l'opposition dans la Chambre des Communes, a paru faire écho au ministre en ce qui concerne cette importante mesure. Le discours de l'Empereur des Français est remarquable par l'absence de toute allusion à la guerre des Etats-Unis. Ce silence est attribué au mauvais vouloir montré par le gouvernement de Washington, envers le nouveau gouvernement du Mexique. La France n'a pas encore non plus remplacé son ambassadeur aux Etats-Unis, et l'état de choses actuel équivaut, presque; selon quelques uns, à une rupture des relations diplomatiques. Le moment cependant serait mal choisi pour une intervention, qui eut été opportune et heureuse, il y a trois ans, mais, qui aujourd'hui, viendrait beaucoup trop tard. Il n'est plus temps de reconnaître le gouvernement confédéré, aujourd'hui qu'il se reconnaît à peine lui-même, accablé sous des revers et des désastres de tout genre. Les négociations entamées pour la paix, par M. Blair, ayant échoué, le nord, a continué la guerre avec plus de succès que jamais, et le sud se défend aussi avec une détermination plus évidente de se laisser exterminer plutôt que de céder. L'abandon des dernières forteresses qui lui restaient sur le littoral, et les mouvements jusqu'ici si heureux de Sherman ont réduit à de faibles lueurs tout l'espoir de la confédération. On parle cependant d'une grande concentration de forces sous Lee et sous Beauregard, d'une grande bataille imminente où le sud prendrait une éclatante revanche ; mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer ces rumeurs ; et petit à petit l'on voit tomber les derniers boulevards de l'indépendance des confédérés.

Dans ces quatre années d'une lutte féroce, des milliers et des milliers d'Américains et d'étrangers ont péri, et le Canada a fourni une forte part de l'hécatombe humaine. Ça été une belle et noble pensée, que celle de célébrer, dans la grande église de Notre-Dame, à Montréal, un service funèbre pour toutes ces malheureuses victimes de l'imprévoyance, et de la folle manie de l'émigration. L'exécution de cette pensée n'a pas été non plus au-dessous de ce qu'elle méritait. La cérémonie a eu lieu le soir. Une foule immense remplissait la vaste basilique. Un catafalque, entouré de trophées et d'urnes remplies de parfums, des teintes noires tombant de la voûte, mille lumières disposées avec art, la musique militaire des Chasseurs Canadiens, les officiers et les soldats de ce bataillon groupés dans la nef et au-dessous des balustrades, tout contribuait à relever la majesté de ce religieux spectacle. Un sermon fut prêché par l'abbé Beaudry, qui prit pour texte ces paroles si admirablement appropriées à la circonstance : *Vox in excelsis audita est lamentationis, luctus et fletus Rachel plorantis filios suos et nolentis consolari super eis, quia non sunt.* Le *De Profundis*, le *Miserere* et le *Libera*, furent chantés par un chœur qu'accompagnaient l'orgue de l'église, sans rival sur ce continent, et la musique militaire des Chasseurs. Une quête fut faite pour les veuves et les orphelins des victimes. Le prédicateur avait annoncé la désolante nouvelle, que pas moins de quinze mille de nos compatriotes ont péri pour une cause qui n'était point la leur !

Si le pays a tellement souffert des conséquences d'une lutte à laquelle il n'était aucunement tenu de prendre part, que serait-ce donc si la guerre éclatait entre l'Angleterre et les Etats-Unis ! Ce danger paraît être conjuré au moins pour le moment ; et il est très-probable que nos voisins se contenteront de la révocation du traité de réciprocité, et que peut-être même, un jour on l'autre, ils entendront raison sur ce point comme sur celui des passeports. On espère déjà voir modifier le système absurde et presque prohibitif, qu'ils ont établi, dans la première irritation causée par l'affaire de St. Albans.

Cette affaire elle-même n'a point encore reçu sa dernière solution. Un des maraudeurs du nom de Burley, a été livré par les autorités canadiennes ; mais le juge Smith n'a pas encore décidé du sort de ceux qui ont été traduits devant lui. La chambre a voté, à une très-grande majorité un crédit pour le remboursement de la somme qui avait été remise par M.

Lamothe aux prisonniers libérés. La discussion sur ce sujet a été un des plus piquants incidents de nos débats parlementaires.

Ces débats sont, cette année, par suite de la grande mesure de la confédération, tellement importants, qu'il a été décidé d'en faire la publication aux frais de l'état. Les discours qui se prononcent depuis plus de quinze jours, sont plutôt des essais ou des lectures que des discours à proprement parler, et leur collection formera un volume qui fera autorité plus tard, lorsqu'il s'agira d'interpréter les clauses obscures de la future constitution fédérale. Tandis que se poursuit cette lutte en pleine chambre, une autre discussion, non moins importante peut-être, se fait dans un des comités, chargé de reviser le projet de code soumis par la commission composée des juges Day, Caron et Morin.

De toute manière, notre pays est donc en voie de transformation sociale et politique ; et c'est au milieu de cette crise que vient de mourir, après une longue carrière, un des représentants les plus distingués de la vieille oligarchie du Bas-Canada.

L'hon. George Moffatt était né à Sidehead, Weredale, dans le comté de Durham, en Angleterre, le 13 août 1787. Il vint en Canada à l'âge de 13 ans, sur l'invitation de M. Ogilvy, de la maison Parker, Gerrard et Ogilvy. Il reçut son éducation à Sorel, de M. Nelson, instituteur, père des célèbres Drs. Robert et Wolfred Nelson, qui tous deux ont suivi en politique une conduite diamétralement opposée à celle de M. Moffatt. Il entra de bonne heure au service de la maison de commerce que nous venons de nommer, qui fut longtemps une des plus puissantes du pays, et dont un des membres, M. Gerrard, mort, il y a peu d'années, atteignit un âge très-avancé. Il passa ensuite à la maison McTavish et McGillivray, l'un des plus importants comptoirs des pelleteries du Nord-ouest, ce qui lui valut plusieurs voyages et l'initia à la vie aventureuse des bourgeois de la célèbre compagnie.

Pendant plus de 50 ans, il a fait partie de la maison Gerrard, Gillespie et Moffatt, qui existait encore à sa mort, sous le nom de Gillespie et Moffatt. En 1829, il fut appelé au Conseil Législatif du Bas-Canada, par Sir James Kempt. Il fut, pour bien dire, à la tête de l'oligarchie contre laquelle lutta M. Papineau. Pendant et après l'insurrection, il fit partie du *Conseil spécial*, et en 1840, il fut avec M. Benjamin Holmes, le candidat de Lord Sydenham pour la ville de Montréal. L'anecdote suivante, que rapporte le *Montreal Gazette*, prouve que les demi-dieux de l'époque, très-puissants dans la colonie, étaient quelquefois traités de haut en bas à Downing street.

« Un incident fera voir la fermeté avec laquelle M. Moffatt savait soutenir l'honneur et la dignité de la branche de la législature à laquelle il appartenait. Etant en Angleterre, en 1837, il eut une entrevue avec Lord Melbourne, et celui-ci s'étant servi du mot parvenus "upstarts," en parlant des conseillers législatifs, il lui écrivit une lettre qui força le ministre à faire sur le champ des excuses convenables. »

En 1843, étant opposé à la politique du cabinet Baldwin-Lafontaine, qui avait décidé de transporter le siège du gouvernement de Kingston à Montréal, ce qu'il considérait comme un manque de bonne foi envers le Haut-Canada, auquel la possession de la capitale avait été garantie par Lord Sydenham, M. Moffatt offrit sa démission, ne voulant voter ni contre les intérêts de ses électeurs, ni contre son opinion personnelle. Lord Metcalfe voulut l'appeler au Conseil Législatif ; mais il refusa, ne désirant point chercher dans la chambre haute une compensation au sacrifice qu'il avait cru devoir faire du mandat qu'il tenait de ses concitoyens. A son point de vue, ces deux traits de sa vie sont également honorables et montrent un caractère noble et fier. Lors de la crise de 1843-44, M. Moffatt se rangea naturellement du côté de Lord Metcalfe, et se fit élire avec M. de Bleury contre les candidats de l'opposition, MM. Drummond et Beau-bien. Cette élection fut tumultueuse et un tant soit peu emportée à la bayonnette, suivant les traditions de lord Sydenham. A l'élection générale suivante, il refusa la candidature et ne prit plus de part active aux affaires publiques qu'au moment de la passation du *bill des indemnités*, en 1849. Il donna son appui aux mécontents. Dans ces derniers temps les variations de notre kaléidoscope politique, ayant divisé les Canadiens-français en deux partis, M. Moffatt se trouva avoir naturellement ses sympathies avec une des sections de notre nationalité, et ses préjugés à l'égard de nos compatriotes se modifièrent considérablement. Il avait du reste secondé la motion de M. Denis Benjamin Papineau, en 1845, pour mettre les deux langues sur un pied d'égalité dans les délibérations du parlement.

M. Moffatt était un homme d'une haute taille, d'une belle et sévère physionomie ; il avait beaucoup de dignité dans le maintien. Il n'était pas éloquent, mais il s'exprimait avec force et conviction ; sa voix était faible et saccadée ; il maîtrisait peu ses émotions ; il parlait rarement et brièvement, et pour bien dire sous l'empire de la nécessité. S'il n'avait aucunement les sympathies de ses adversaires, chose dont il semblait peu se soucier, il paraissait posséder cette mesure d'estime qu'on accorde toujours aux hommes fortement trempés. Nous avons entendu plus d'une fois M. La Fontaine, indigné des roueries par lesquelles l'administration Draper cherchait à prolonger sa misérable existence, faire appel à l'honneur du représentant de Montréal ; celui-ci, le plus souvent, gardait un silence significatif. Tous deux sont partis de ce monde et il ne restera bientôt plus un seul des acteurs dans les premières luttes livrées sous notre constitution, qui elle-même va probablement disparaître. *Sic transit figura hujus mundi.*

Le 25 Février au soir, à six heures, M. Moffatt était encore à son bureau expédiant sa correspondance pour l'Europe ; le lendemain au matin, il

mourait à l'âge de 77 ans et demi. Sa mort a été un véritable deuil pour la population anglaise, et l'évêque anglican a prononcé son oraison funèbre en présence d'un auditoire nombreux et vivement impressionné.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Les journaux parlent beaucoup des discussions qui ont lieu dans le conseil privé sur le projet de loi relatif à la gratuité de l'enseignement primaire. M. Duruy insiste vivement, dit-on, sur la nécessité d'établir la *gratuité absolue* dans toutes les écoles communales. Mais il paraît que l'idée de rendre l'enseignement *obligatoire* n'est pas accueillie avec la même faveur.

En principe, l'enseignement gratuit ne peut soulever d'objection parmi les catholiques. C'est leur vœu de tous les temps. C'est une œuvre à laquelle les uns consacrent leurs biens, les autres leur vie dans tous les pays où règne la véritable liberté et cela depuis l'Évangile jusqu'à nos jours.

A cette occasion, nous ne saurions mieux faire que de signaler un opuscule de notre collaborateur, M. l'abbé Postel, intitulé : *Rome dans sa vie intellectuelle et charitable*. On y trouve l'énumération des écoles de tout genre qui existent dans la capitale de la catholicité.

Les plus intrépides détracteurs du pouvoir temporel sont obligés d'avouer qu'aucune ville au monde n'offre aux intelligences de tout étage des sources aussi abondantes d'instruction générale et spéciale, et surtout d'instruction gratuite dans le sens absolu du mot, depuis les écoles paroissiales, où l'enfant est pourvu gratuitement de cahiers, de livres, de plumes, etc., jusqu'au Collège Romain, jusqu'aux écoles supérieures et aux académies, qui ne demandent jamais un centime à leurs élèves, et leur délivrent gratis tous leurs diplômes.

Les écoles qui reçoivent des jeunes filles pauvres et leur donnent l'éducation, la nourriture, le vêtement, une profession manuelle, puis une dot à leur sortie, sont au nombre de plus de vingt, dans cette ville reine, qui est vraiment la capitale charitable et intellectuelle comme elle est la capitale de la foi catholique. Ajoutons que ces immenses foyers d'instruction ne coûtent rien aux contribuables, et que l'Etat, ce terrible Moloch auquel toutes les libertés réelles sont offertes en holocauste par nos révolutionnaires, est à Rome le protecteur muet et désintéressé de tous les asiles de la vertu et du savoir, mais il n'y met la main ni pour les rétribuer ni pour les asservir à ses méthodes.

La partie de l'ouvrage relative aux hôpitaux, aux hospices, orphelinats, etc., n'est pas moins instructive, et nous montre, à l'aide de chiffres, qu'aucune ville au monde n'approche de Rome, dans l'assistance du prochain sous toutes les formes imaginables.

Nous engageons tous les esprits réfléchis à méditer le livre de M. l'abbé Postel; en comparant ce qui se fait à Rome et qu'on médite de faire en France, ils verront où il faut chercher les vraies lumières, la vraie liberté en matière d'instruction et d'assistance charitable. Ils y verront surtout où se montre la réalité en matière de liberté, et où l'on ne trouve que son enseigne trompeuse.—*Union*

— Nous aurions dû signaler plus tôt la perte de deux hommes qui ont joué un certain rôle dans la cause de l'éducation dans ce pays; M. Burrage et M. Jeffrey Hale. Le premier était venu en Canada pour diriger une école classique (grammar school) sous l'Institution royale; il a été longtemps secrétaire de cette institution et recevait une pension comme tel. Il a eu à Québec de nombreux élèves, il y a dirigé un lycée qui a formé nous croyons plusieurs hommes importants dans la population anglaise et protestante de cette ville. M. Jeffrey Hale s'est toujours montré d'un grand zèle et d'une grande libéralité en ce qui concerne l'instruction publique. Il était fils de l'ancien receveur général Hale, et frère des Honorables MM. Hale de Portneuf et de Sherbrooke. Il a fondé et entretenu plusieurs écoles et agi longtemps gratuitement comme secrétaire de plusieurs institutions de bienfaisance et de charité.

BULLETIN DES SCIENCES.

— Au mois de janvier dernier, M. Steinheil a communiqué à l'Académie des sciences de Munich la description d'un nouveau cercle méridien dont il avait indiqué le principe dès 1850 (dans les *Astronomische Nachrichten*). Ce qu'il y a de nouveau dans la construction de cet instrument, c'est que la lunette ne quitte jamais sa position horizontale et perpendiculaire au méridien, de sorte que l'observateur n'a jamais besoin de ce déplacer. Les rayons des étoiles qui passent au méridien sont envoyés dans la lunette par un prisme à réflexion totale fixé en avant de l'objectif et qui tourne, avec la lunette, autour de l'axe optique, comme dans l'aba ou théodolite de M. d'Abbadie. La rotation du prisme, laquelle fait connaître la déclinaison des étoiles, est mesurée par un cercle vertical en verre dont on peut lire les divisions au moyen de deux microscopes de même longueur que la lunette principale, et fixés parallèlement à celle-ci. Le cercle de l'objectif donne la seconde et les dixièmes de seconde; un autre cercle, fixé sur l'oculaire et qui sert à pointer le prisme, donne les degrés et minutes.

L'observateur est séparé de l'instrument par un mur qui traverse les oculaires et la clef à laquelle on fait tourner la lunette autour de son axe optique; par conséquent, l'on pourra se tenir dans un appartement chauffé, sans avoir à craindre l'influence de la différence de température sur les images des astres. Les fils de la lunette, ceux d'un micromètre, et les divisions des cercles peuvent être éclairés par une seule source de lumière, au moyen de lentilles et de petits miroirs convenablement disposés.

Il est clair que la position du prisme pourra toujours être rectifiée par les deux images réfléchies des fils qui donnent les deux surfaces du prisme qui font avec l'axe optique des angles de 90 et de 45 degrés. L'erreur de collimation se détermine par deux lunettes horizontales, dirigées l'une vers le nord, l'autre vers le sud. L'inclinaison de l'axe optique peut être terminée par la réflexion des fils sur un bain de mercure placé sous le prisme.

Le nouveau cercle méridien de M. Steinheil offre évidemment de grands avantages; l'expérience ne tardera pas à indiquer les perfectionnements dont il pourrait encore être susceptible.

Il serait peut-être commode d'avoir un cercle vertical fixé sur l'oculaire. Dans ce cas, il faudrait substituer à la lunette un télescope, en remplaçant l'objectif par un miroir concave, et le prisme par un miroir plan, disposés entre le miroir concave et l'oculaire; le miroir plan serait transparent au centre, afin de donner passage aux rayons deux fois réfléchis.—*Moniteur Scientifique*.

BULLETIN DES LETTRES.

— D'après un récent document, la Bibliothèque impériale de France (tour à tour appelée Bibliothèque royale et Bibliothèque nationale) possède 2 millions de volumes imprimés, 200,000 manuscrits, 3 millions d'estampes et plus de 300,000 cartes et plans topographiques, vues etc, outre son riche cabinet des médailles et des antiques. La direction fait travailler sans relâche à la confection des catalogues.—(*Union*.)

— Les Conférences ou lectures publiques par des hommes distingués continuent à se propager en France. Parmi ceux qui ont demandé dernièrement l'autorisation de se livrer à ce genre d'instruction populaire on remarque les noms du prince de Broglie, et des comtes de Montalembert et de Falloux.

ERRATA.—Notre dernière livraison par suite du renouvellement du caractère de notre journal contenait plus de fautes d'impression qu'à l'ordinaire. Nous nous fions à l'intelligence de nos lecteurs pour corriger la plupart de ces fautes, nous contentant de faire remarquer que le Professeur Silliman par exemple est décédé à l'âge de 85 ans et non pas de 55 comme nous l'ont fait dire nos typographes.

ANNONCE.

SÉRIES COMPLÈTES

DU

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DU

LOWER CANADA JOURNAL OF EDUCATION.

La rareté de quelques-uns des volumes de notre collection nous a engagés à en élever le prix. Il ne reste plus qu'un très-petit nombre de séries complètes à notre disposition; les bibliothèques publiques et les amateurs qui désirent s'en procurer n'ont pas de temps à perdre.

Collection complète des deux journaux, cartonnés ensemble chaque année—élégant cartonnage en toile gaufrée avec plaque en or sur le plat—formant huit gros volumes..... \$18.00
Collection anglaise ou française séparée—cartonnage comme ci-dessus..... 12.00
Cartonnage simple..... 10.00

Volumes antérieurs à 1860 séparément.

Les deux journaux cartonnés ensemble..... \$ 3.50
Journal anglais ou français cartonnage gaufré, etc..... 2.00
" " " " simple..... 1.50

Volumes depuis 1860 inclusivement.

Les deux journaux cartonnés ensemble..... \$ 2.25
Journal anglais ou français cartonnage gaufré, etc..... 1.25
" " " " simple..... 1.10

Déduction : aux instituteurs 25 pour cent; aux collèges, académies et bibliothèques de paroisse, 12½ pour cent jusqu'au 1er juillet seulement.

Typographie d'ÉCÈSE SÉNÉCAL, 4, Rue St. Vincent, Montréal.